



# portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**SUD ESTUAIRE (44)**

2023

Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire







# sommaire

## 04

### Géographie administrative du territoire

- 04 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes

## 08

### Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères

## 14

### Milieus naturels

- 14 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 16 L'état écologique des masses d'eau
- 18 Les zones humides
- 20 Les étangs
- 22 Les mares
- 24 Les boisements
- 26 Les haies

## 28

### Aménagement du territoire

- 28 L'occupation du sol
- 30 L'usage du sol
- 32 L'agriculture : Le Registre Parcellaire Graphique
- 34 La pollution lumineuse

## 36

### Biodiversité

- 36 Les plantes à fleurs et fougères
- 41 Les amphibiens
- 44 Les reptiles
- 47 Les oiseaux
- 51 Les mammifères
- 55 Les invertébrés
- 60 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

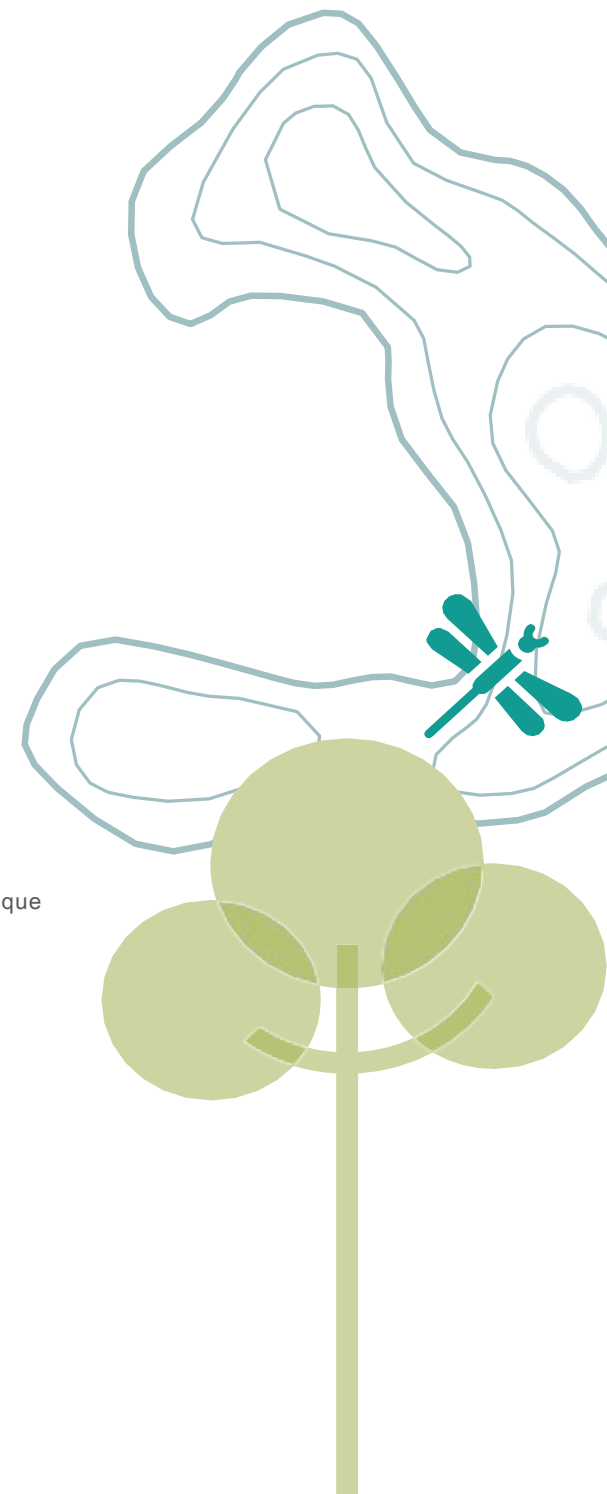
## 62

### Zonage nature

- 62 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
- 64 Les Espaces Naturels Sensibles
- 66 Les réserves et sites Natura 2000

## 68

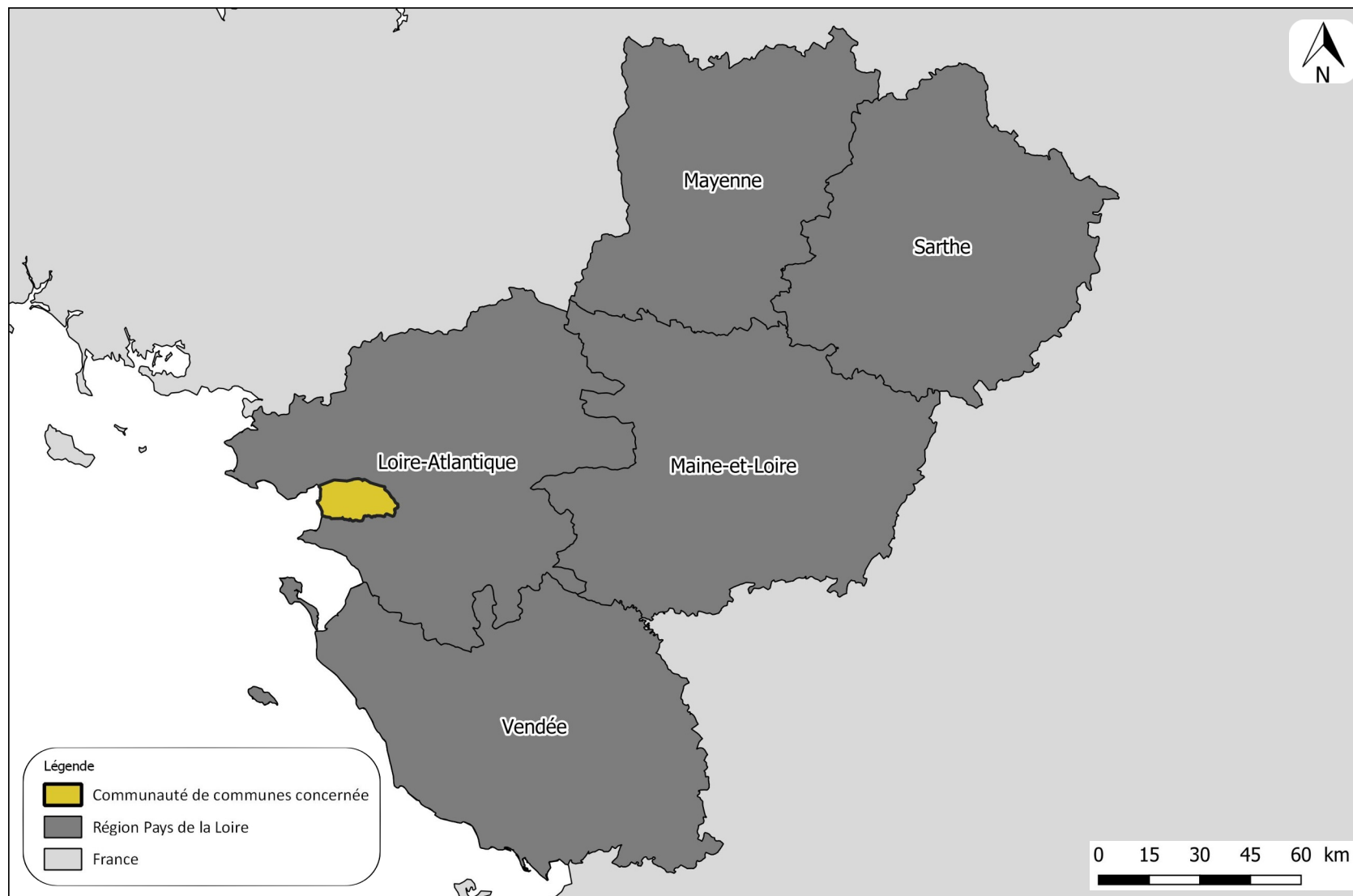
### Synthèse des enjeux



# géographie administrative

## DU TERRITOIRE

Localisation  
de la communauté de communes en  
Pays de la Loire



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

La communauté de communes Sud Estuaire se situe en région Pays de la Loire, à l'ouest du département de Loire-Atlantique, sur la façade littorale atlantique. Elle fait également partie des quatre intercommunalités du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz. Créée en 1996, la communauté de communes se trouve à proximité de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz au sud, de la communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) et de la communauté de communes Estuaire et Sillon au nord et de Nantes Métropole à l'est.

### L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire
- Département de Loire-Atlantique
- Communauté de communes Sud Estuaire

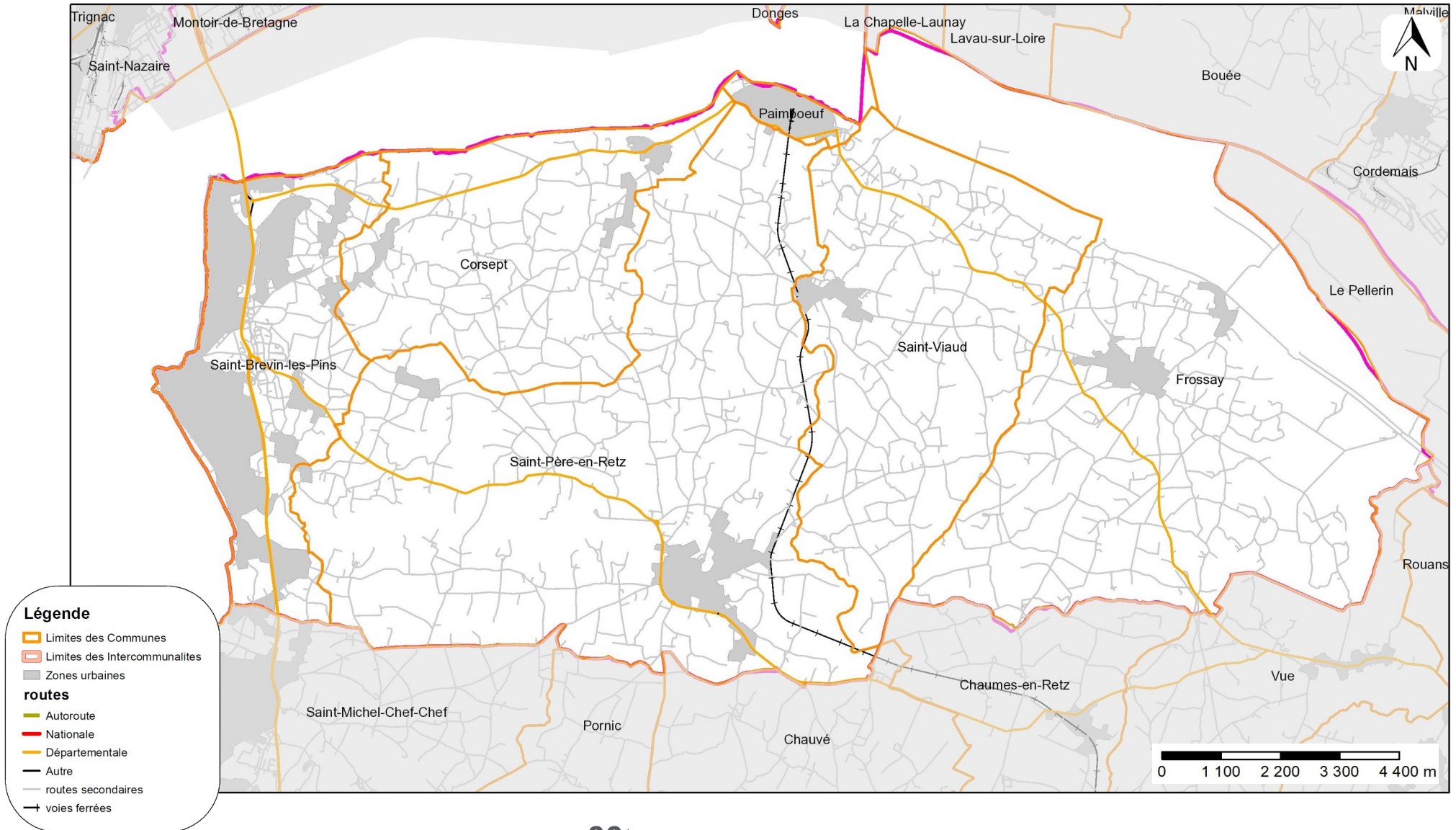


Pont entre Saint-Nazaire et Saint-Brévin-les-Pins - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# géographie administrative

## DU TERRITOIRE

### Les communes



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

D'une superficie de 197,5 km<sup>2</sup>, la communauté de communes Sud Estuaire regroupe 6 communes en 2023. Les communes de Saint-Père-en-Retz et Frossay sont les plus vastes de l'intercommunalité. La commune de Paimboeuf est la plus petite commune avec 2 km<sup>2</sup>. Elle est la deuxième commune la plus petite de Loire-Atlantique. Une partie des communes de Frossay et de Paimboeuf sont situées en rive nord de la Loire.

En 2020, la communauté de communes Sud Estuaire comptait 30 691 habitants, avec une densité moyenne de 155 habitants/km<sup>2</sup>. La commune la plus peuplée était Saint-Brévin-les-Pins, avec un peu moins de la moitié (47%) de la population de l'intercommunalité.

Avec sa faible superficie et son nombre d'habitants important, la commune de Paimboeuf apparaît comme la plus densément peuplée du territoire et parmi les communes les plus densément peuplées de Loire-Atlantique.

### L'ESSENTIEL

- 6 communes, 197,5 km<sup>2</sup>
- 30 691 habitants, 155 habitants/km<sup>2</sup>

### Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2020)

Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Habitants	Densité (hab. / km <sup>2</sup> )
Corsept	23,62	2 658	113
Frossay	57,22	3 228	56
Paimboeuf	2	3 008	1 504
Saint-Brévin-les-Pins	19,29	14 473	750
Saint-Père-en-Retz	62,72	4 594	73
Saint-Viaud	32,63	2 730	84
<b>CC du Sud Estuaire</b>	<b>197,5</b>	<b>30 691</b>	<b>155</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

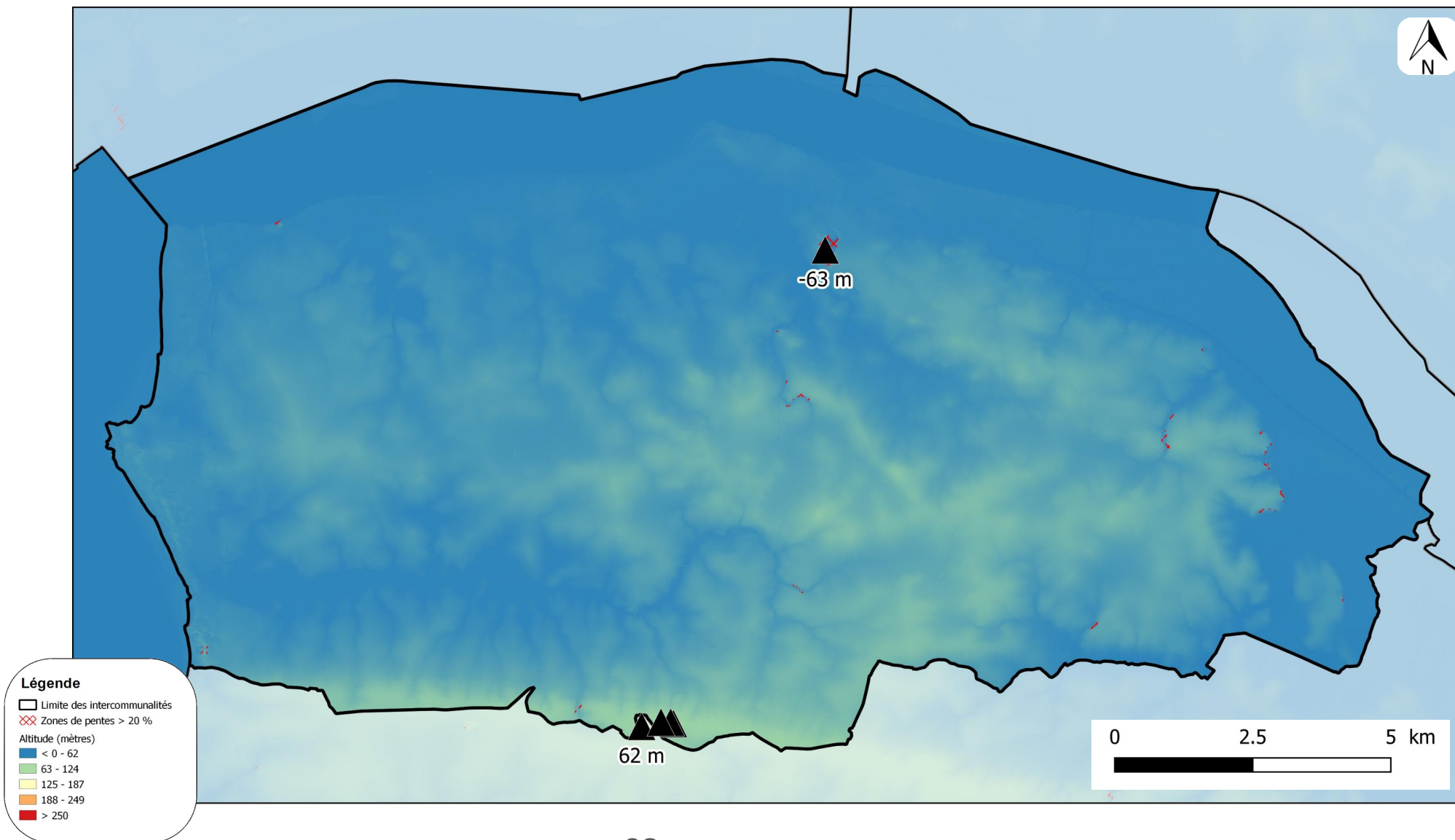


Commune de Paimboeuf - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Le relief





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

L'altitude de la communauté de communes Sud Estuaire varie entre une valeur minimale de - 63 m, au sein de la carrière de Saint-Viaud et une valeur maximale de 62 m, au sud de Saint-Père-en-Retz.

Les altitudes de l'intercommunalité varient entre :

- < 0 mètres : Environ 10 % du territoire ;
- Entre 1 et 50 mètres : Environ 89 % du territoire ;
- Entre 51 et 100 mètres : Environ 1 % du territoire.

Les zones de pentes, supérieures à 20 %, sont peu nombreuses sur le territoire et se concentrent autour des quelques cours d'eau.

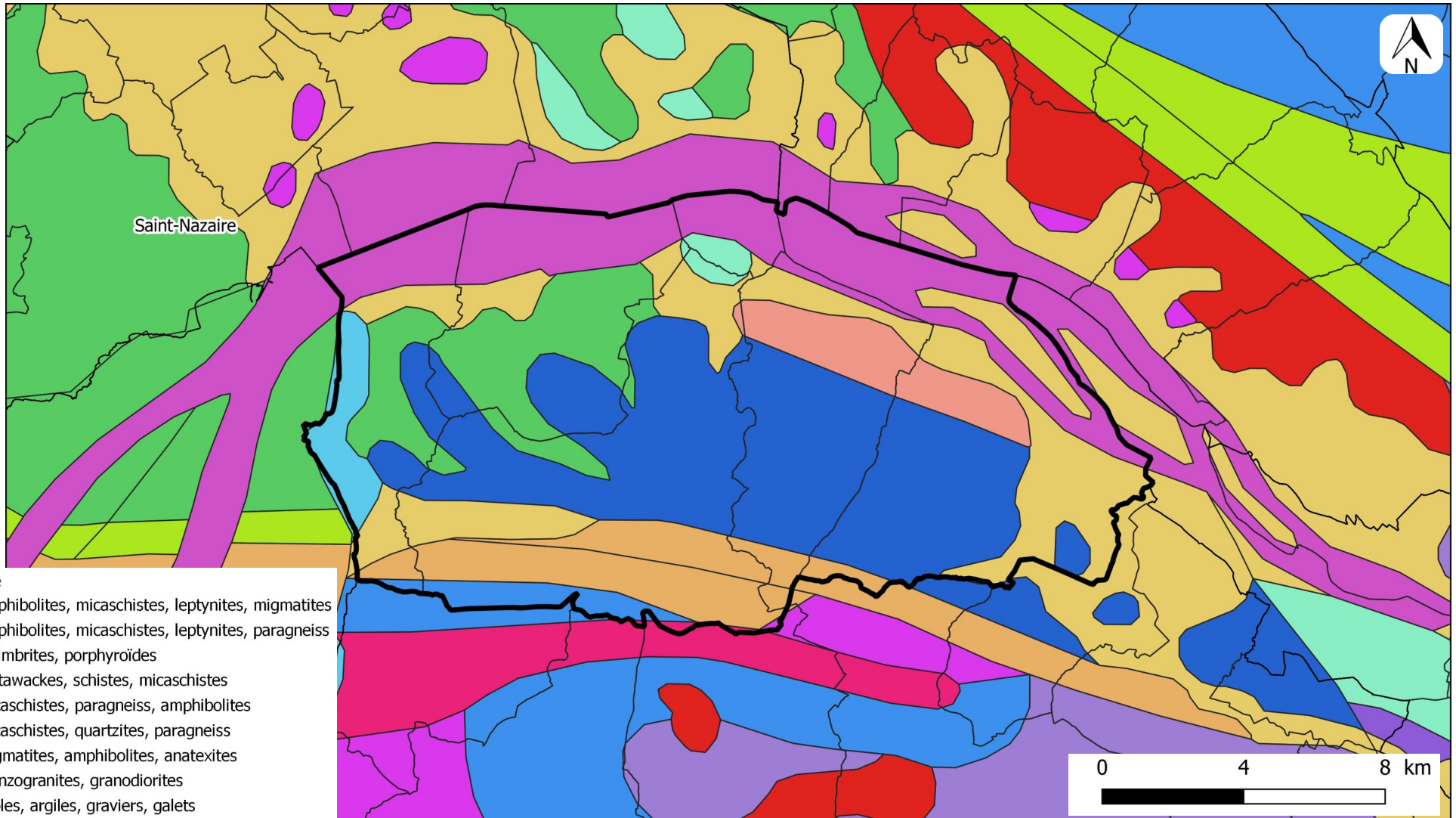
### L'ESSENTIEL

- **Relief principalement entre 1 et 50 m**
- **Point le plus bas : - 63 m, à Saint-Viaud**
- **Point culminant : 62 m, à Saint-Père-en-Retz**

*Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.*



Panorama de Saint-Viaud - © Office de Tourisme de Saint-Brévin



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

L'intercommunalité Sud Estuaire se situe sur l'ancienne chaîne de montagnes du massif Armoricaïn. Par l'influence de l'estuaire et du littoral, différentes formations géologiques se retrouvent sur le territoire.

Les formations superficielles (sédimentaires) liées aux divers alluvions et composées de vases, de sables, de graviers, d'argiles ou encore de limons, sont les plus nombreuses sur le territoire. Elles couvrent la moitié du territoire (49%), principalement aux abords de l'Estuaire et des zones basses attenantes (sur toute la façade nord de la communauté de communes), sur la façade littorale de Saint-Brévin-les-Pins et au niveau des marais du Boivre.

On retrouve sur le territoire de manière équivalente (un peu moins de 25%) des roches magmatiques comme du granite et des roches métamorphiques composées de gneiss ou micaschistes.

### L'ESSENTIEL

- **Massif Armoricaïn**
- **Formations sédimentaires (environ 50%)**

*La géologie permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité d'un territoire.*

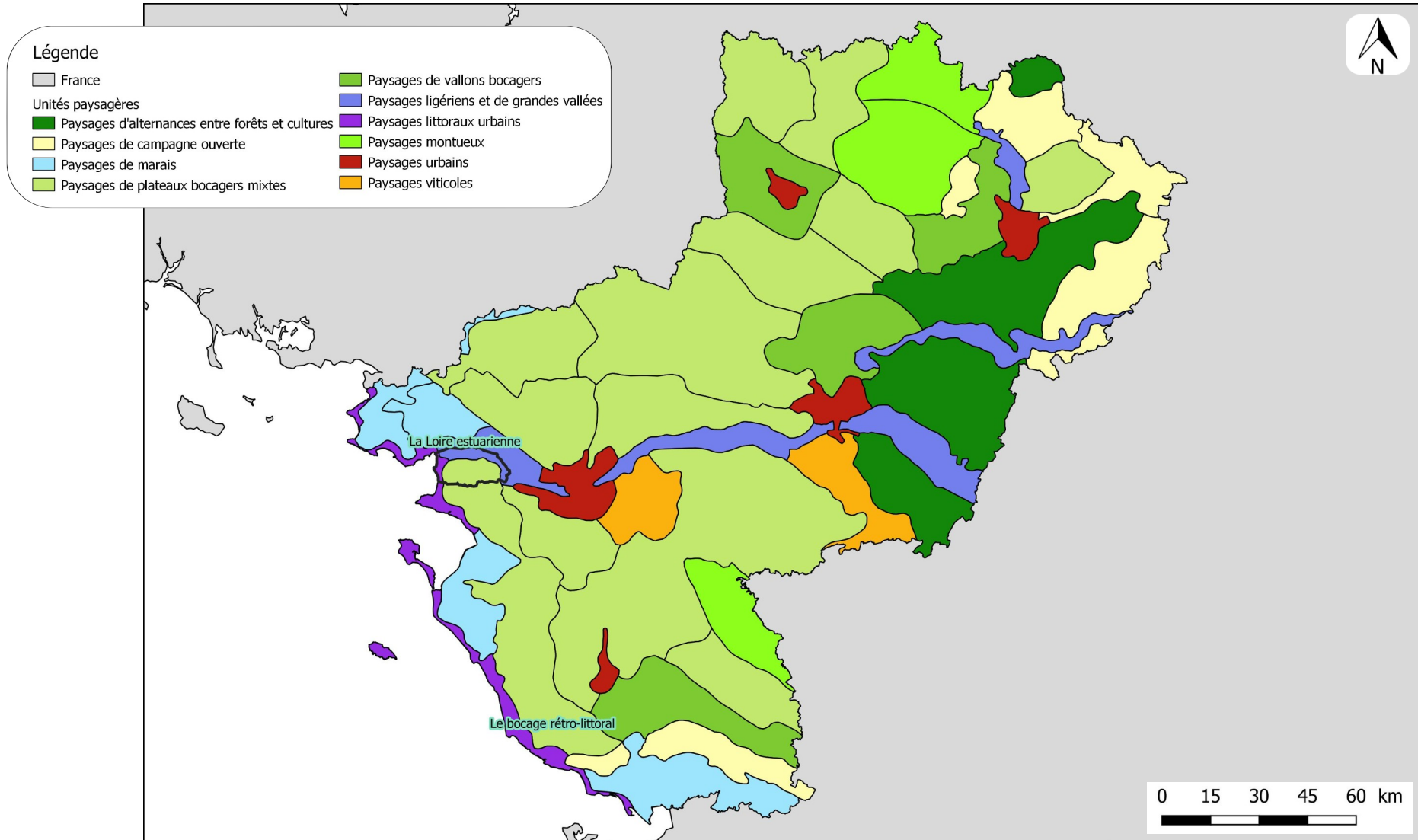


Estuaire de la Loire, à Saint-Brévin-les-Pins - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Les unités paysagères



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Les paysages de la région des Pays de la Loire sont décomposés en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales. La communauté de communes Sud Estuaire s'étend sur 3 unités paysagères pour 3 familles différentes : des paysages de plateaux bocagers mixtes avec le bocage rétro-littoral (64,10%) ; des paysages ligériens et de grandes vallées avec la Loire estuarienne (27%) et des paysages littoraux urbains avec la côte bretonne méridionale (8,90%).

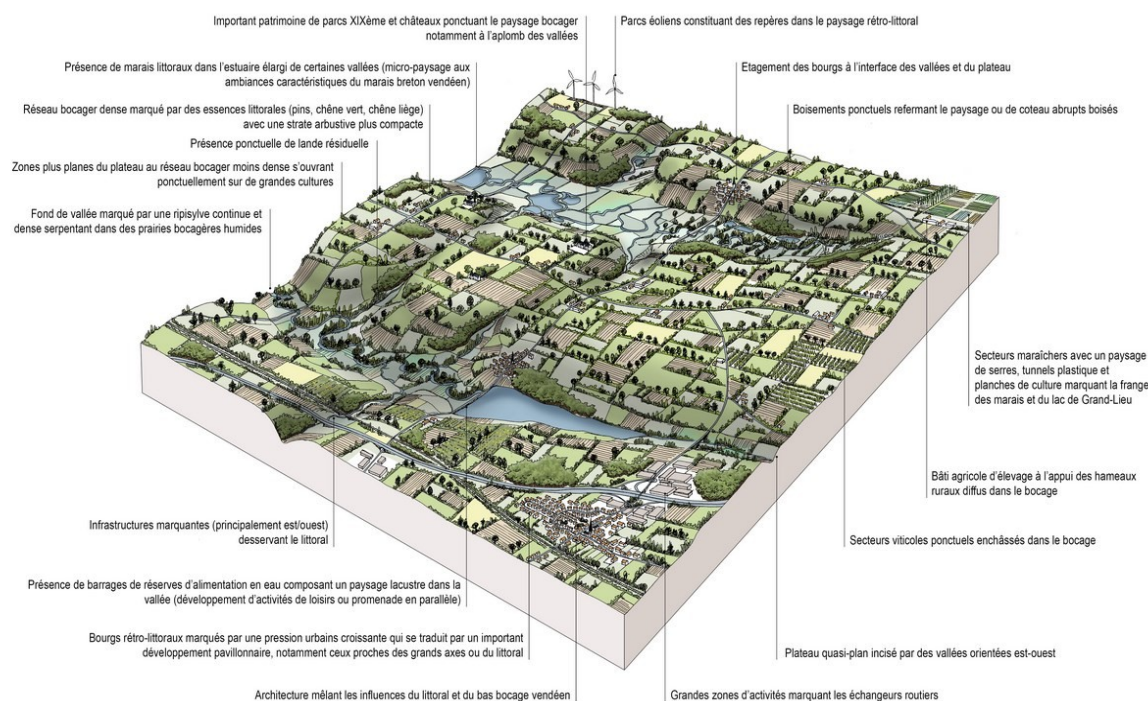
L'unité paysagère la plus représentée sur le territoire est le bocage rétro-littoral. Elle est décrite, dans l'atlas des Paysages des Pays de la Loire (2017), comme « un plateau bocager se distinguant particulièrement par la palette végétale de ses haies qui traduit directement la proximité du littoral (pins, chêne vert ou chêne liège, chêne tauzin...). Ce plateau est découpé de manière assez régulière par de petites vallées orientées est-ouest dans lesquelles se développe parfois un micro-paysage de marais rétro-littoral. L'ensemble des bourgs s'étagent sur les coteaux de ces vallées et joue des co-visibilités de clocher à clocher. »

## L'ESSENTIEL

- 3 unités paysagères
- Dominance du bocage rétro-littoral

*Un paysage est un partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art.1, convention européenne du paysage).*

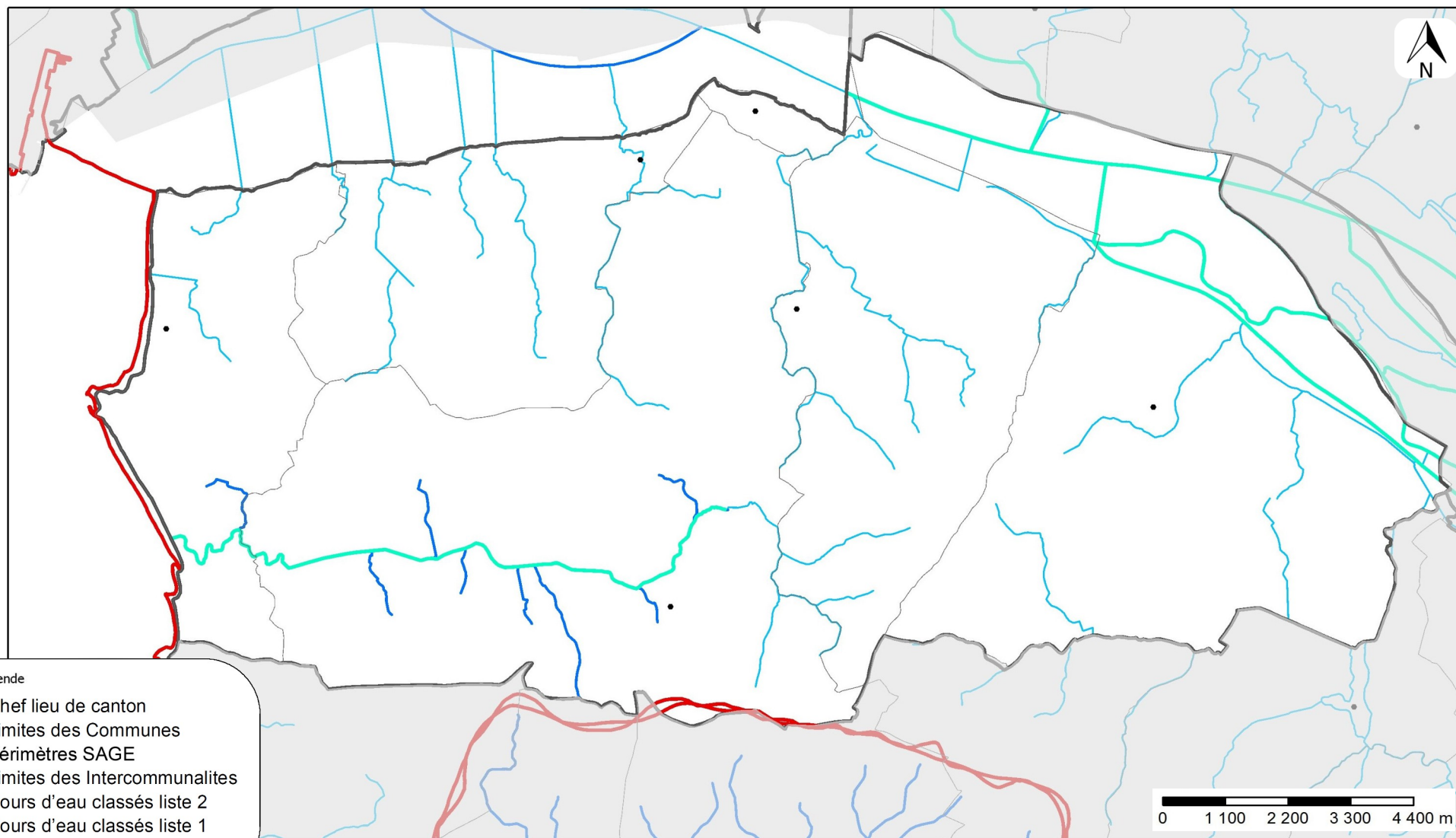
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral (40)



# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les cours d'eau classés liste 1 et 2



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Le territoire de la communauté de communes Sud Estuaire se trouve, pour la quasi-totalité de sa surface, sur le bassin versant de la Loire (99,78%), avec plusieurs sous-bassins versants liés à la Loire comme ceux du Boivre, de l'Aumondière ou de l'ancien cours de l'Acheneau. Une petite partie du territoire, au sud, est située sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf et du marais breton (0,22%). Sur chacun de ces bassins, un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est actuellement en place. Ce document fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Les SAGEs sont élaborés en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne, plus grand bassin versant de France.

Le linéaire de cours d'eau sur le territoire est d'environ 60 km. La Loire et ses milieux annexes comme le bras du Migron ou le canal de la Martinière, ainsi que le Boivre sont classés en cours d'eau liste 1 et liste 2. Une seule différence existe pour les affluents du Boivre, classés en liste 1 mais pas inscrits à la liste 2.

### L'ESSENTIEL

- Environ 60 km linéaire de cours d'eau
- Bassin versant de la Loire
- Cours d'eau classés liste 1 et 2

*La liste 1 des cours d'eau vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité. La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.*

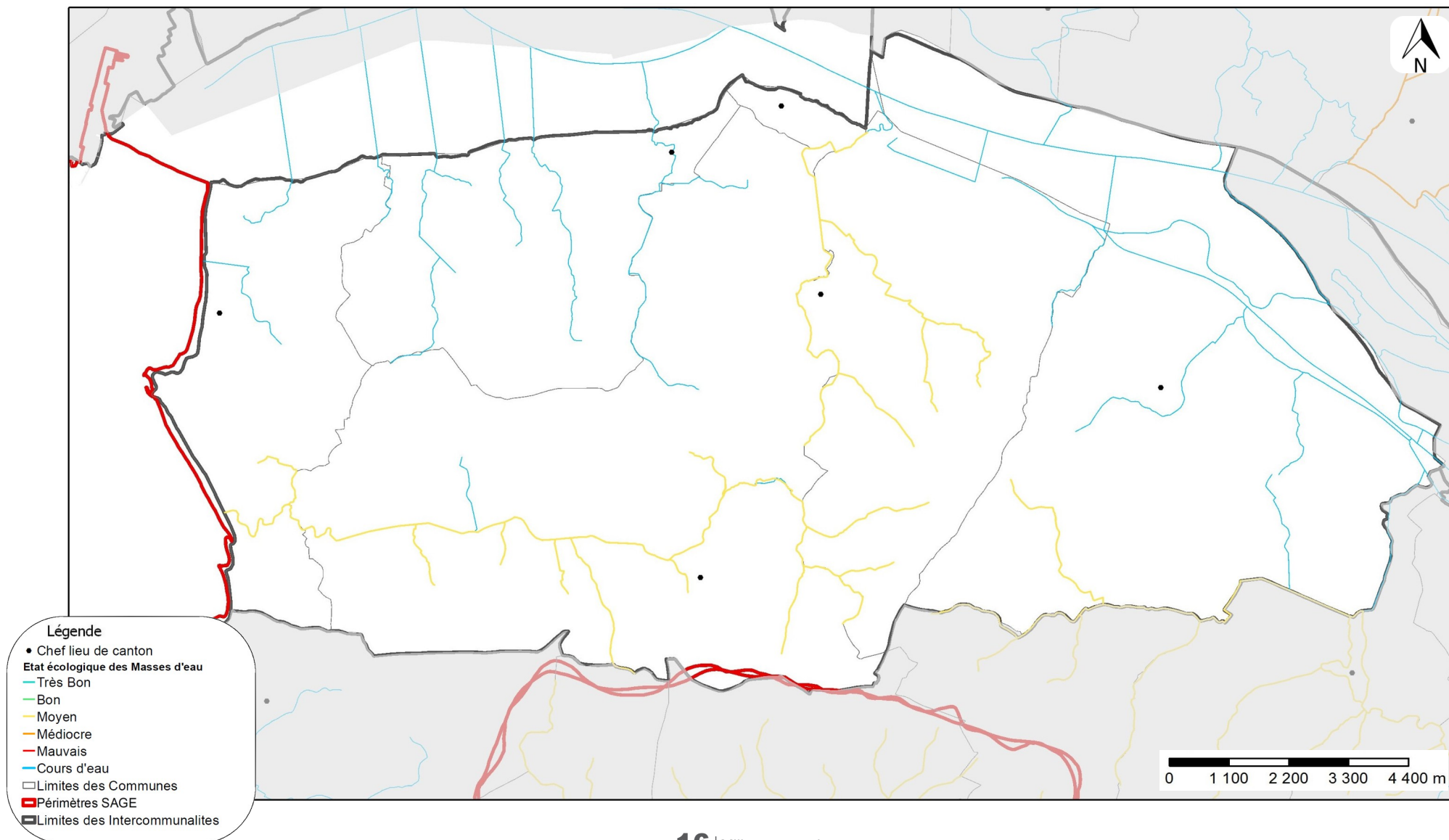


Canal de la Martinière - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### L'état écologique des masses d'eau





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Sur le territoire national, en 2016, 44,2 % des masses d'eau de surface étaient évaluées en bon ou très bon état écologique. En 2022, le SDAGE indiquait un bon état écologique pour 24 % des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne et un objectif de 61 % à l'horizon 2027. À l'échelle de l'intercommunalité Sud Estuaire, 3 masses d'eau de cours d'eau et une masse d'eau de transition sont présentes. Il est à noter également qu'aucune zone de captage n'est présente sur le territoire, rendant l'intercommunalité dépendante.

En 2019, la masse d'eau de transition de « la Loire » avait un état écologique moyen. Les 3 masses d'eau des cours d'eau avaient également un état écologique moyen.

*L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés, de diatomées ...), des éléments de qualité physico-chimique (température, oxygène dissous, nutriments ...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variation de la largeur du lit, sinuosité ...).*

### L'ESSENTIEL

- 1 masse d'eau de transition
- 3 masses d'eau de cours d'eau
- État écologique moyen

#### État écologique des masses d'eau (Source : AELB 2019 & IFREMER 2019)

Masses d'eau	État écologique
La Loire	Moyen
Le Boivre de la source à la confluence avec l'Estuaire de la Loire	Moyen
L'Aumondière et ses affluents depuis la source jusqu'à l'Estuaire de la Loire	Moyen
L'ancien cours de l'Acheneau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence [...]	Moyen

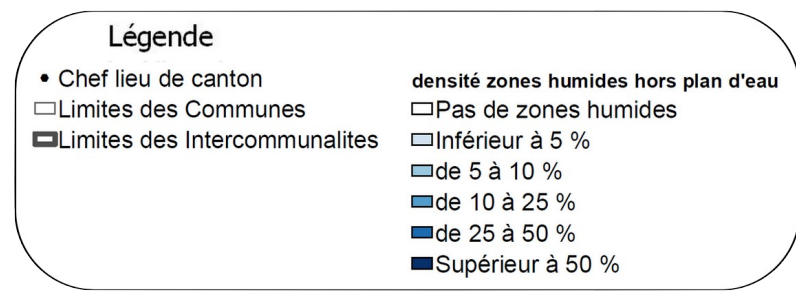
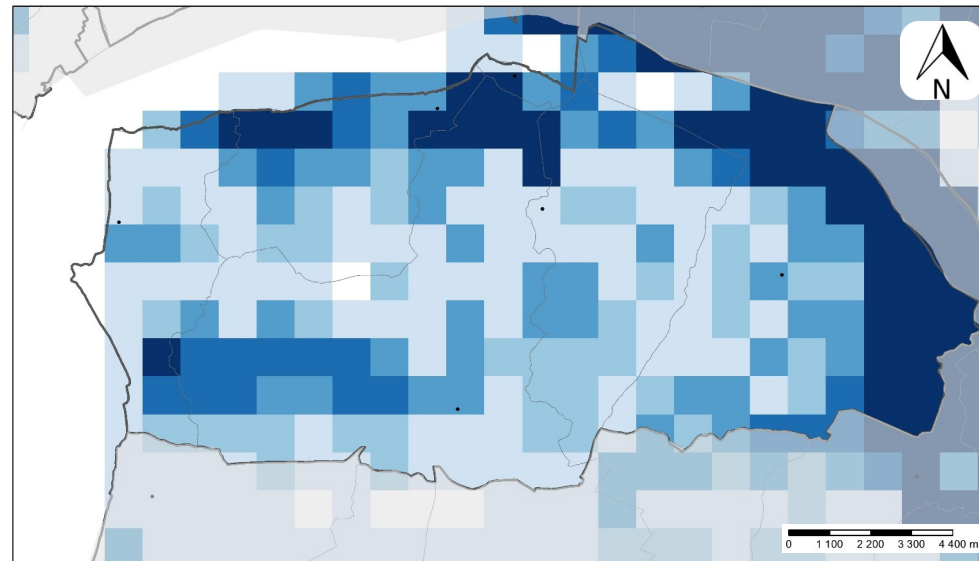
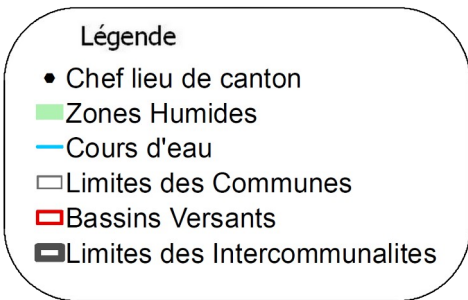
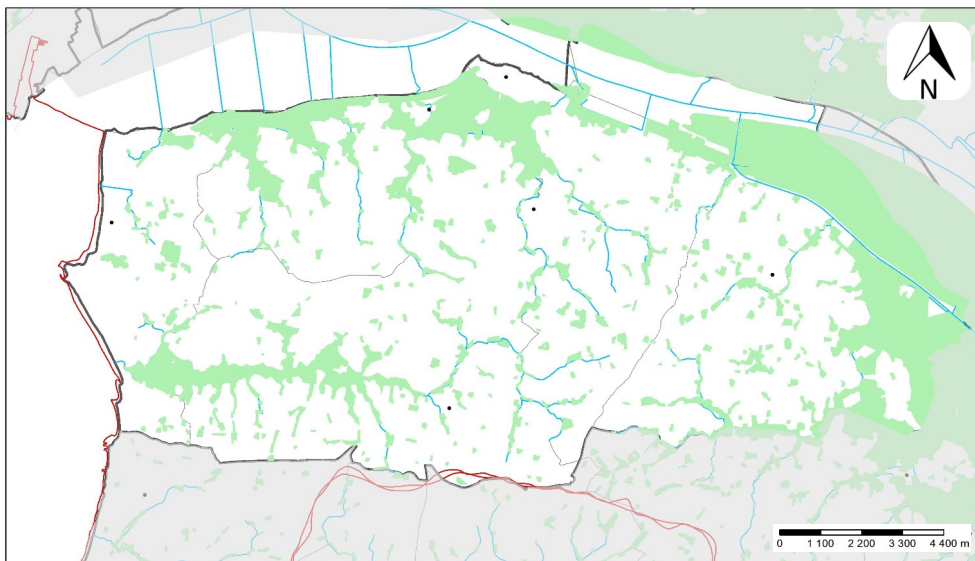


Le Boivre, à Saint-Père-en-Retz - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les zones humides



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Les zones humides sont des écosystèmes qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, notamment végétales ou entomologiques. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes ... Ce sont plus de 50 % des zones humides qui ont disparu en France au siècle dernier.

Sur le territoire Sud Estuaire, près de 4 200 hectares de zones humides ont été prélocalisées, soit 21,28 % de la communauté de communes. La commune de Frossay apparaît avec le plus de zones humides, avec près de la moitié des zones humides prélocalisées et environ 10 % du territoire intercommunautaire. Cette situation s'explique par la présence des nombreux milieux annexes liés à l'Estuaire de la Loire et à l'ancien cours de l'Acheneau. Les communes de Corsept et Paimboeuf présentent également de nombreuses zones humides près de l'Estuaire. Enfin, le Boivre et ses affluents présents notamment sur Saint-Père-en-Retz sont également visibles.

## L'ESSENTIEL

- 4 203,20 ha de zones humides
- Importance de la Loire

### Superficie et pourcentage de zones humides par commune (Source : DREAL 2021)

Commune	Surface ZH (ha)	% de la superficie communale	% de la superficie du territoire
Corsept	576,82	24,42 %	2,92 %
Frossay	2 030,02	35,48 %	10,28 %
Paimboeuf	63,78	31,89 %	0,32 %
Saint-Brévin-les-Pins	236,24	12,25 %	1,20 %
Saint-Père-en-Retz	958,64	15,28 %	4,85 %
Saint-Viaud	337,70	10,35 %	1,71 %
<b>CC du Sud Estuaire</b>	<b>4 203,20</b>	<b>-</b>	<b>21,28 %</b>

Classement par ordre d'importance : 

### Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

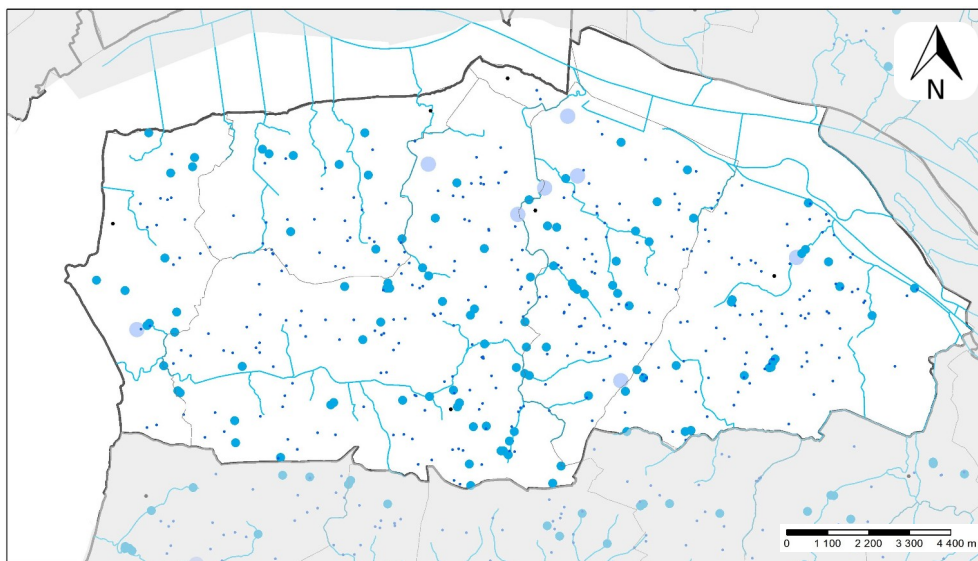
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

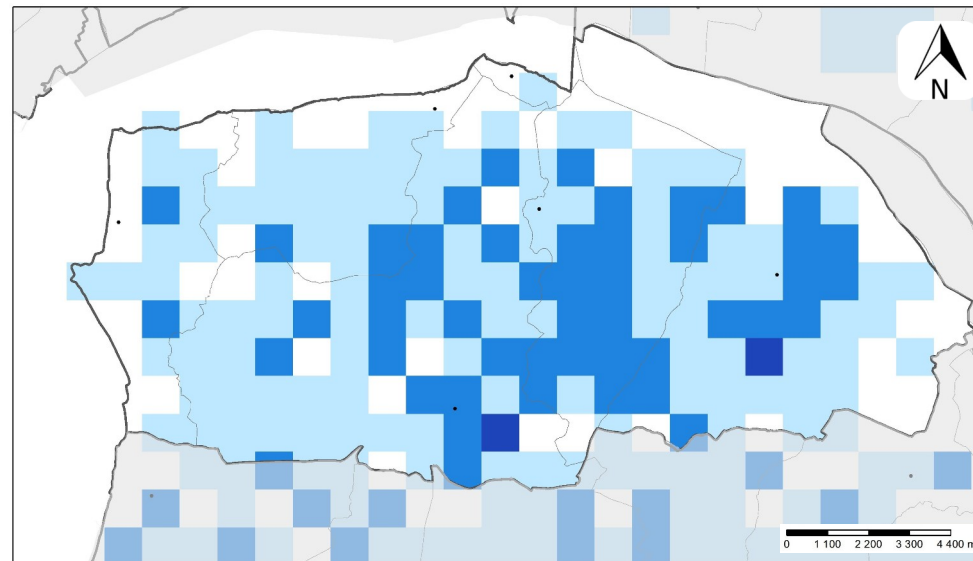
# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les étangs



- Légende**
- Chef lieu de canton
  - plans d'eau supérieurs 100m<sup>2</sup>
    - 100 à 1000 m<sup>2</sup>
    - 1000 à 10000 m<sup>2</sup>
    - 1 à 10 ha
    - > 10 ha
  - Cours d'eau
  - Limites des Communes
  - ▭ Bassins Versants
  - ▭ Limites des Intercommunalites



- Légende**
- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - ▭ Limites des Intercommunalites
  - Densité d'étangs
  - Nombre d'étangs au km<sup>2</sup>
    - aucun étang
    - de 1 à 3 étangs
    - de 4 à 8 étangs
    - de 9 à 15 étangs
    - > à 15 étangs

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Un plan d'eau peut être défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompages dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

Sur la communauté de communes Sud Estuaire, on compte 440 étangs. Ils sont répartis de manière assez centrale, au sein des communes de Saint-Père-en-Retz, Frossay et Saint-Viaud. Les zones littorales et estuariennes sont majoritairement dépourvues de plans d'eau. Aucun étang de plus de 10 ha n'est connu sur le territoire.

### L'ESSENTIEL

- 440 étangs dont 432 de moins de 1 ha
- Forte présence sur 3 communes

#### Nombre d'étangs par superficie par commune (Source : DREAL, 2011)

Commune	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha	Total
Corsept	37	0	0	37
Frossay	105	1	0	106
Paimboeuf	2	0	0	2
Saint-Brévin-les-Pins	27	1	0	28
Saint-Père-en-Retz	170	2	0	172
Saint-Viaud	91	4	0	95
<b>CC du Sud Estuaire</b>	<b>432</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>440</b>

Classement par ordre d'importance : 

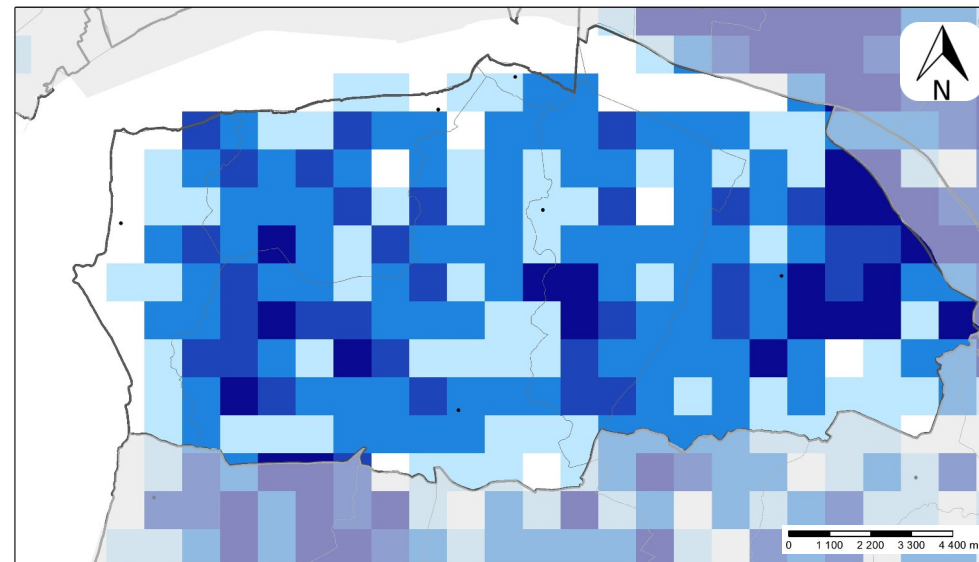
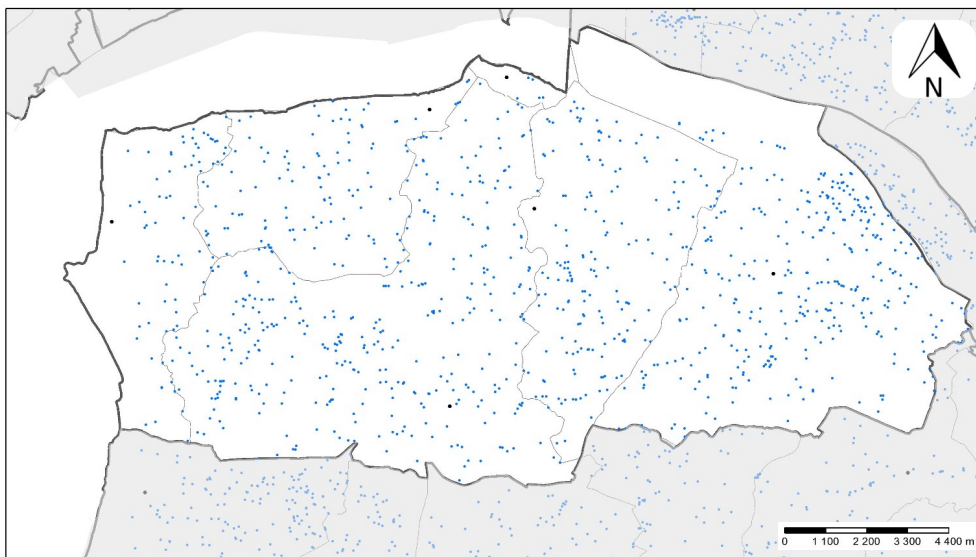
### Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Loire-Atlantique. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les mares



#### Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites

#### Légende

- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**  
Nombre mares au km<sup>2</sup>
- aucune mare
  - de 1 à 2 mares
  - de 3 à 5 mares
  - de 6 à 8 étangs
  - > à 8 mares

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Les mares ont des usages passés et présents divers, expliquant leur présence ou non dans certains territoires. 809 mares ont été localisées sur l'intercommunalité Sud Estuaire, avec une densité de 4,10 mares/km<sup>2</sup>. Ce nombre est supérieur à la moyenne départementale d'environ 2,60 mares/km<sup>2</sup>.

Comme pour les étangs, les communes de Saint-Père-en-Retz, Frossay et Saint-Viaud apparaissent comme celles ayant la plus forte densité en mares. Cependant, ces zones humides sont réparties sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, avec une plus forte densité à l'est de la commune de Frossay.

### L'ESSENTIEL

- 809 mares
- Forte présence sur 3 communes

#### Nombre de mares par superficie par commune (Source : FRC, 2012)

Commune	Mares	Densité (mares/km <sup>2</sup> )
Corsept	93	3,94
Frossay	272	4,75
Paimboeuf	2	1,00
Saint-Brévin-les-Pins	45	2,33
Saint-Père-en-Retz	257	4,10
Saint-Viaud	140	4,29
<b>CC du Sud Estuaire</b>	<b>809</b>	<b>4,10</b>

Classement par ordre d'importance : 

### Réglementation sur les mares

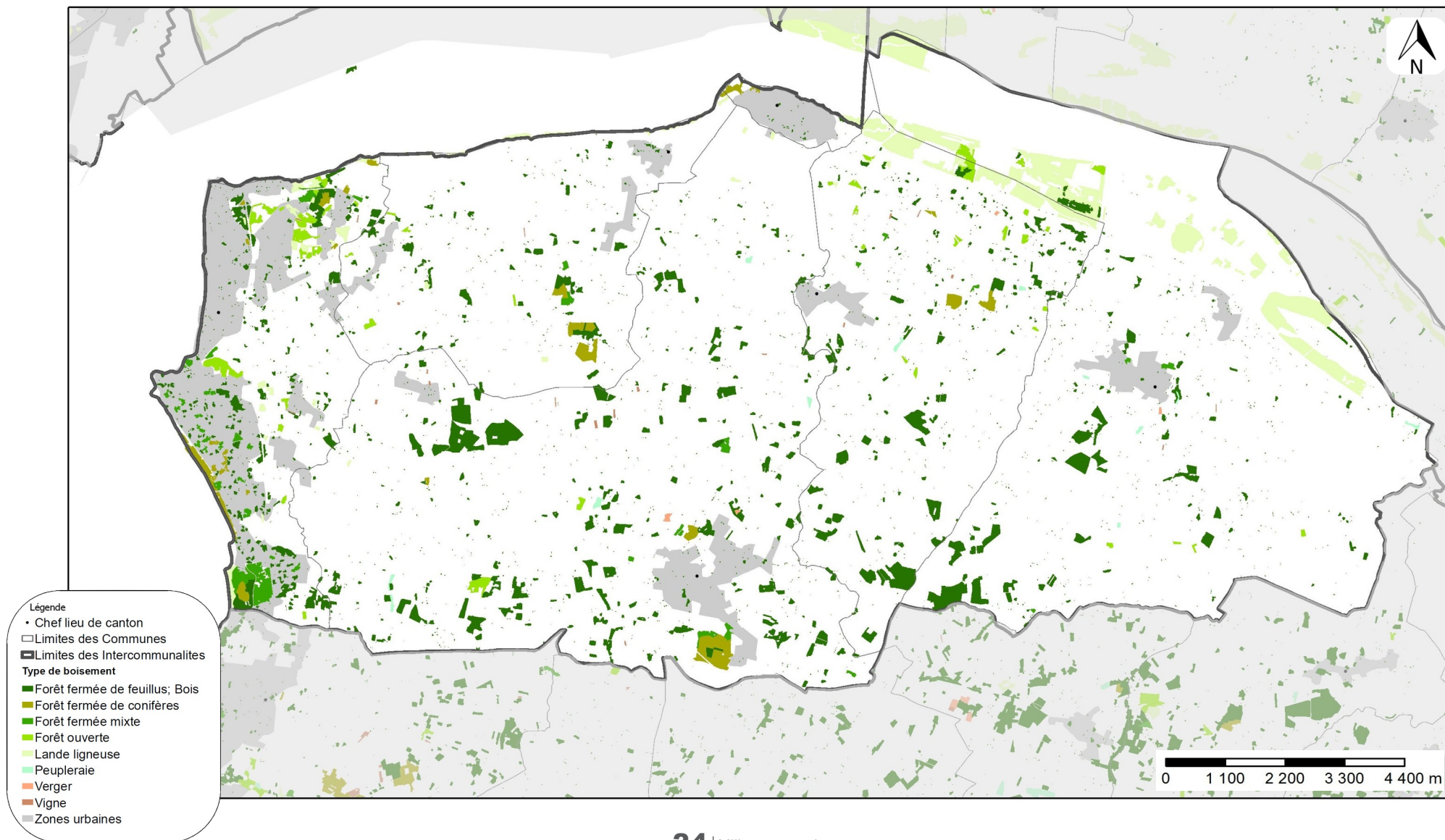
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. D'après la loi sur l'eau et le Code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les boisements





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Les végétations boisées de la communauté de communes Sud Estuaire se répartissent de manière homogène sur le territoire. La bande littorale est composée de multiples petites surfaces boisées de conifères et/ou de feuillus. Le centre du territoire est, quant à lui, composé de zones plus vastes, moins morcelées et constituées majoritairement de feuillus. Enfin, des zones importantes de lande ligneuse ont été identifiées sur les communes de Saint-Viaud et Frossay, aux abords de la Loire.

Sur l'ensemble du territoire, les forêts de feuillus et les landes ligneuses sont les plus présentes. Environ 9 % du territoire est boisé ; un chiffre qui est en dessous de la moyenne départementale (15,67%).

## L'ESSENTIEL

- 1 745,03 ha, 8,84 % du territoire
- Dominance de forêts de feuillus et de landes ligneuses

*Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied ou au sol.*

### Surface et pourcentage des différents types de boisements (Source : BD TOPO, 2021)

Commune	Surface (ha)	% de la surface boisée	% de la surface du territoire
Bois	158,38	9,08 %	0,80 %
Forêt fermée de conifères	119,97	6,87 %	0,61 %
Forêt fermée de feuillus	717,53	41,12 %	3,63 %
Forêt fermée mixte	87,77	5,03 %	0,44 %
Forêt ouverte	97,42	5,58 %	0,49 %
Lande ligneuse	539,89	30,94 %	2,73 %
Peupleraie	14,50	0,83 %	0,07 %
Verger	3,43	0,20 %	0,02 %
Vigne	6,14	0,35 %	0,03 %
<b>Total</b>	<b>1 745,03</b>	<b>-</b>	<b>8,84 %</b>



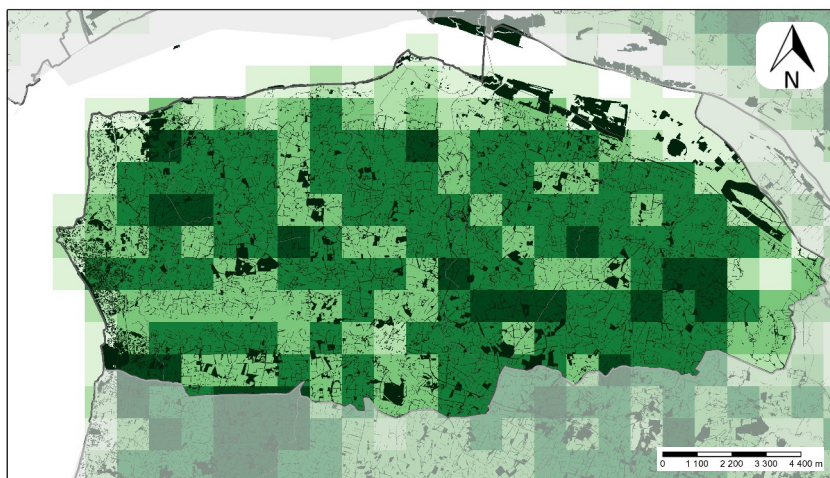
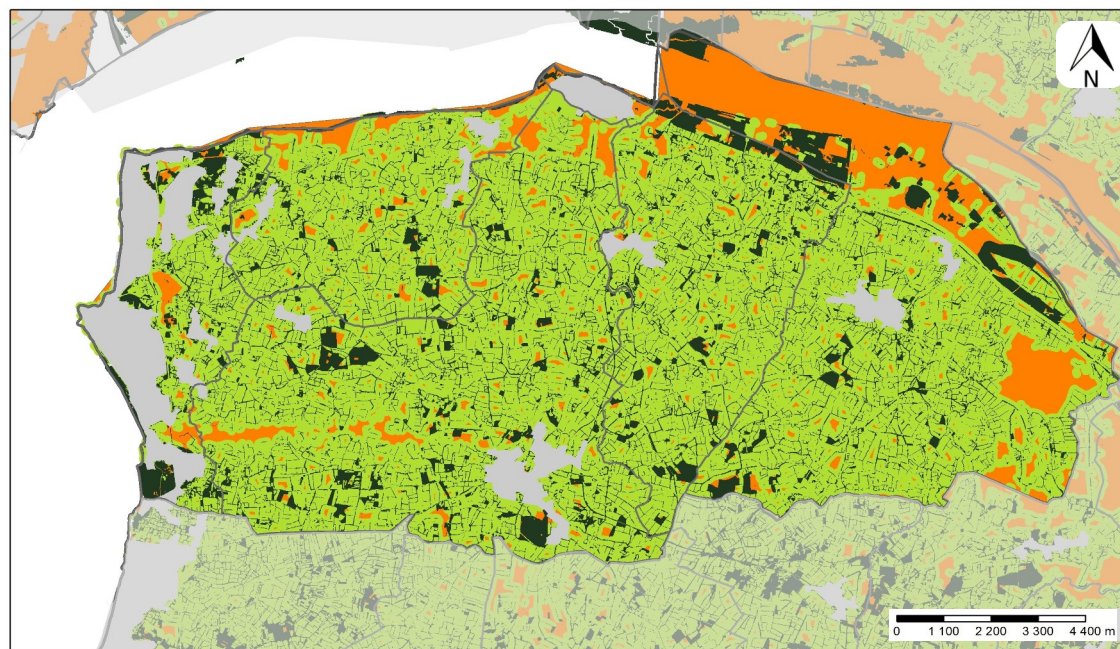
La forêt de la Pierre attelée, à Saint-Brévin-les-Pins -  
© Office de Tourisme de Saint-Brévin

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les haies



#### Légende

- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

#### Densité haies

##### Mètres linéaires par hectare

pas de ml par hectare

■ Inférieur à 30 ml par hectare

■ de 30 à 60 ml par hectare

■ de 60 à 90 ml par hectare

■ de 90 à 120 ml par hectare

■ Supérieur à 120 ml par hectare

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

La communauté de communes Sud Estuaire a plus de 1 715 km de linéaires de haies sur son territoire. Avec une densité moyenne de 86,87 ml/ha, l'intercommunalité affiche une moyenne supérieure à celle du département de Loire-Atlantique (55,2 ml/ha). Le réseau bocager est homogène et dense sur une bonne partie du territoire, avec des densités de haies supérieures à 75 ml/ha. La commune de Paimboeuf présente une densité de haies faible, en raison de l'urbanisation plus forte sur cette petite commune.

Les communes de Saint-Père-en-Retz, Saint-Viaud et Frossay sont celles avec le linéaire de haies le plus important. La commune de Saint-Brévin-les-Pins apparaît avec un réseau moins important que Frossay mais avec une densité plus forte.

## L'ESSENTIEL

- 1 715 km linéaire de haies, 86,87 ml/ha
- Maillage bocager dense

### Linéaire et densité de haies par commune (Source : FRC, 2009)

Commune	Linéaire de haies (ml)	Densité de haies (ml/ha)	% du linéaire du territoire
Corsept	211 276	89,45	12,31 %
Frossay	434 181	75,88	25,31 %
Paimboeuf	1 721	8,61	0,10 %
Saint-Brévin-les-Pins	174 856	90,65	10,19 %
Saint-Père-en-Retz	589 361	93,97	34,35 %
Saint-Viaud	304 367	93,28	17,74 %
<b>CC du Sud Estuaire</b>	<b>1 715 762</b>	<b>86,87</b>	<b>-</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3



Maillage bocager, à Saint-Père-en-Retz - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

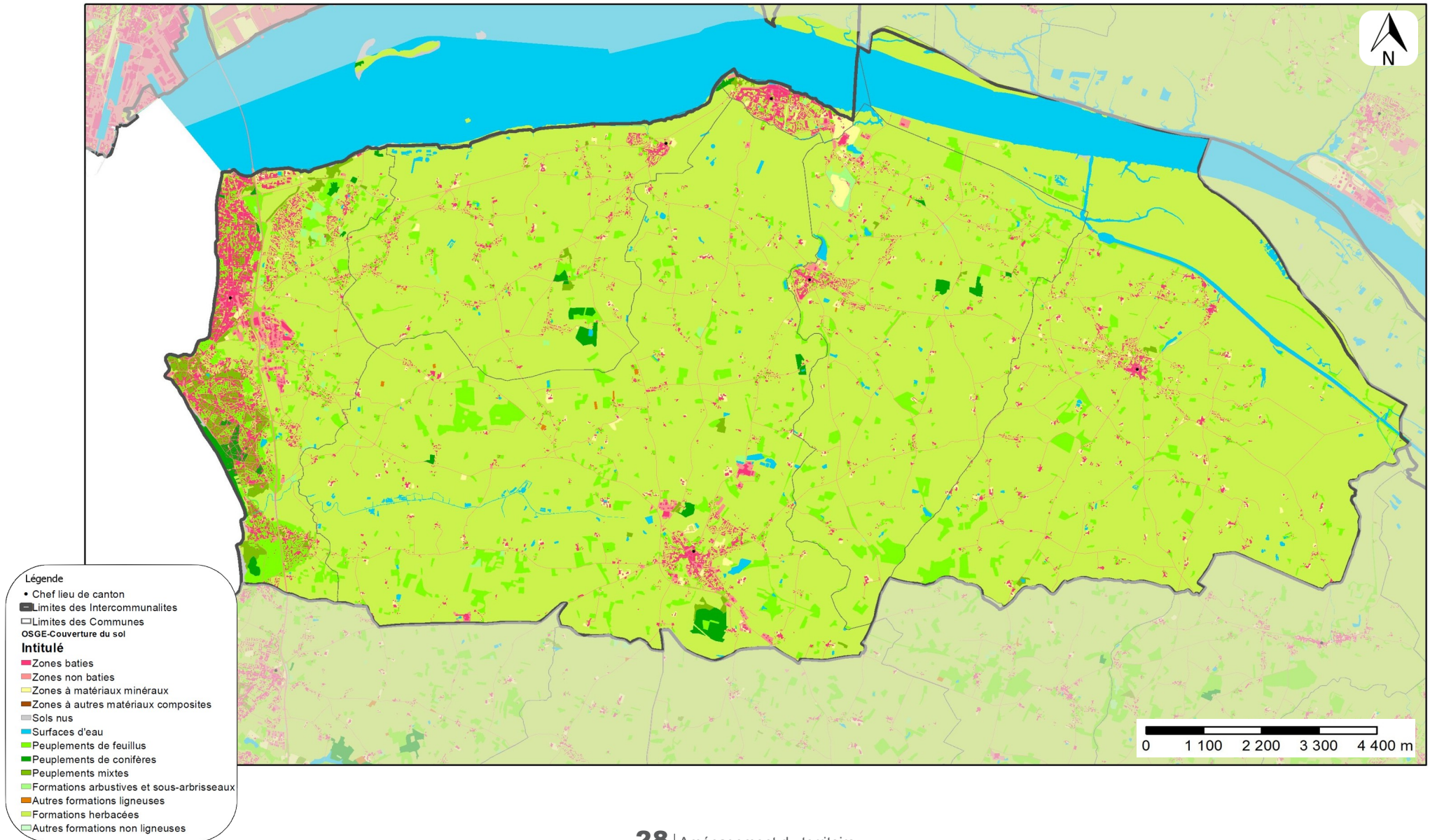
### Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

# aménagement

## DU TERRITOIRE

### L'occupation du sol



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Près de 75 % du territoire de la communauté de communes Sud Estuaire a été identifié en formations herbacées. Ce type d'occupation du sol correspond aux terrains couverts par des végétations herbacées. On y retrouve les prairies permanentes et temporaires, les terres arables telles que les grandes cultures et les cultures maraîchères et céréalières, et les pelouses d'ornement.

Les surfaces en eau arrivent en deuxième, avec une occupation du sol d'environ 12 %. Cela correspond en grande partie à l'Estuaire de la Loire. Les peuplements de conifères occupent 5,5 % du territoire et sont répartis de manière disparate sur l'intercommunalité. Les zones bâties et non bâties représentent moins de 5 % du territoire, avec une présence autour des bourgs des communes, des hameaux et plus importante sur toute la façade littorale à Saint-Brévin-les-Pins.

## L'ESSENTIEL

- 74 % de formations herbacées
- 12 % de surfaces en eau

### Surface et pourcentage par type d'occupation du sol (Source : OCSGE, 2013)

Commune	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Autres formations ligneuses	5,69	0,03 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	59,78	0,27 %
Formations herbacées	16 695,93	74,72 %
Peuplements de conifères	137,52	0,62 %
Peuplements de feuillus	1 235,42	5,53 %
Peuplements mixtes	157,51	0,70 %
Sols nus	59,64	0,27 %
Surfaces d'eau	2 739,23	12,26 %
Zones bâties	601,51	2,69 %
Zones non bâties	489,61	2,19 %
Zones à matériaux minéraux	164,02	0,73 %

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

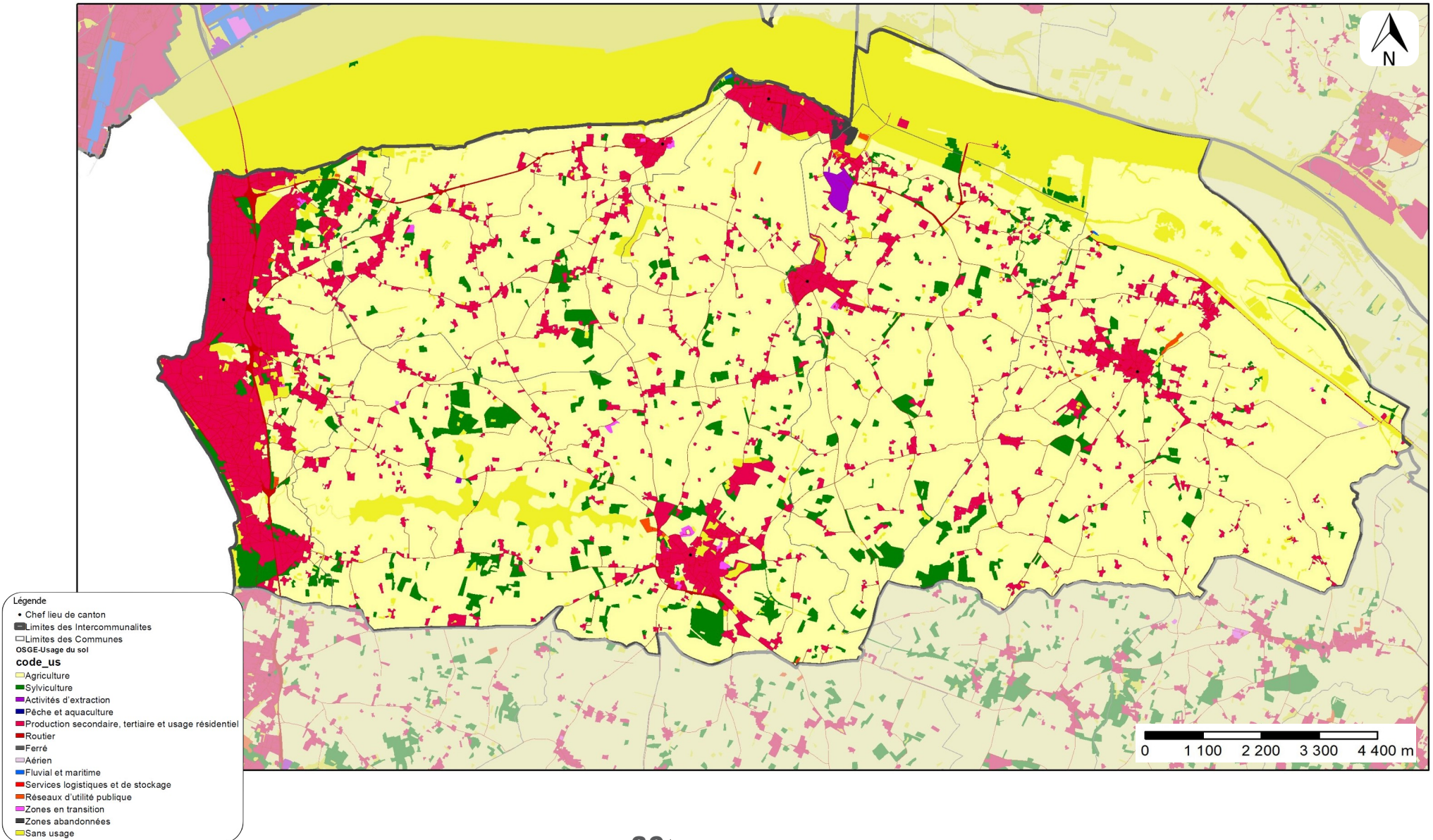


Champs, à Saint-Père-en-Retz - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# aménagement

## DU TERRITOIRE

### L'usage du sol



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

L'usage majoritaire du sol sur le territoire Sud Estuaire est l'agriculture avec deux tiers du sol consacrés à cette activité. Elle est présente sur la quasi-totalité du territoire, mise à part la façade littorale. Cette dernière est presque entièrement identifiée en « Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel ». Cet usage est le troisième sur la communauté de communes Sud Estuaire.

Les zones définies comme sans usage représentent 16,8 % du territoire. Ces espaces correspondent aux zones qui se trouvent à l'état naturel et qui ne font pas l'objet d'un autre usage économique. Cet usage est dominant sur l'Estuaire de la Loire et ses abords, ainsi que dans les marais du Boivre.

## L'ESSENTIEL

- Usage dominant de l'agriculture (67%)
- 16,8 % du territoire sans usage
- 9,67 % en production secondaire, tertiaire et usage résidentiel

### Surface et pourcentage par type d'usage du sol (Source : OCSGE, 2013)

Commune	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Activités d'extraction	29,45	13,00 %
Agriculture	14 948,03	66,89 %
Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel	2 160,29	9,67 %
Réseaux aériens	1,62	0,01 %
Réseaux de transport fluvial et maritime	1,80	0,01 %
Réseaux d'utilité publique	18,13	0,08 %
Réseaux ferrés	0,13	> 0,01 %
Réseaux routiers	434,93	1,95 %
Sans usage	3 753,68	16,80 %
Sylviculture	961,09	4,30 %
Zones abandonnées	18,42	0,08 %
Zones en transition	18,29	0,08 %

Classement par ordre d'importance :  1  2  3



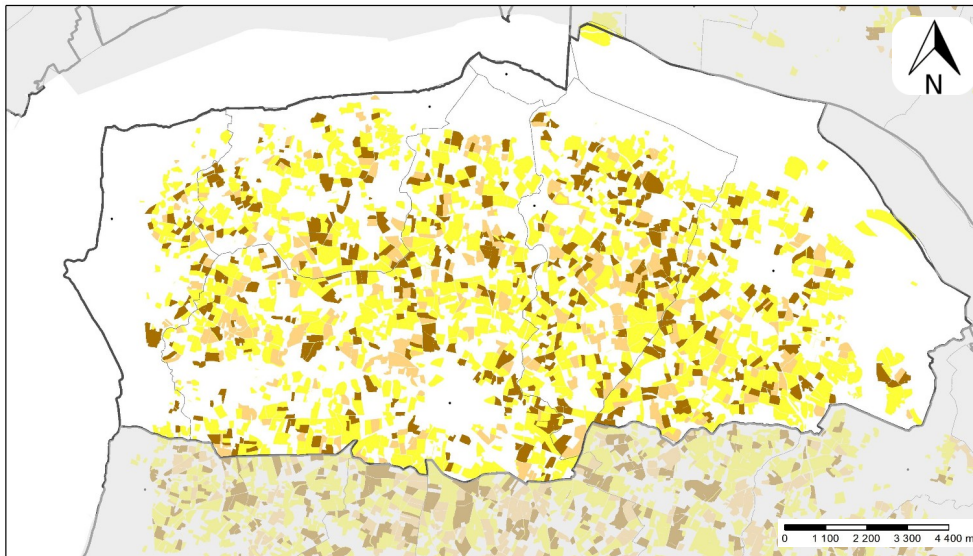
Estuaire de la Loire, à Corsept - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# aménagement

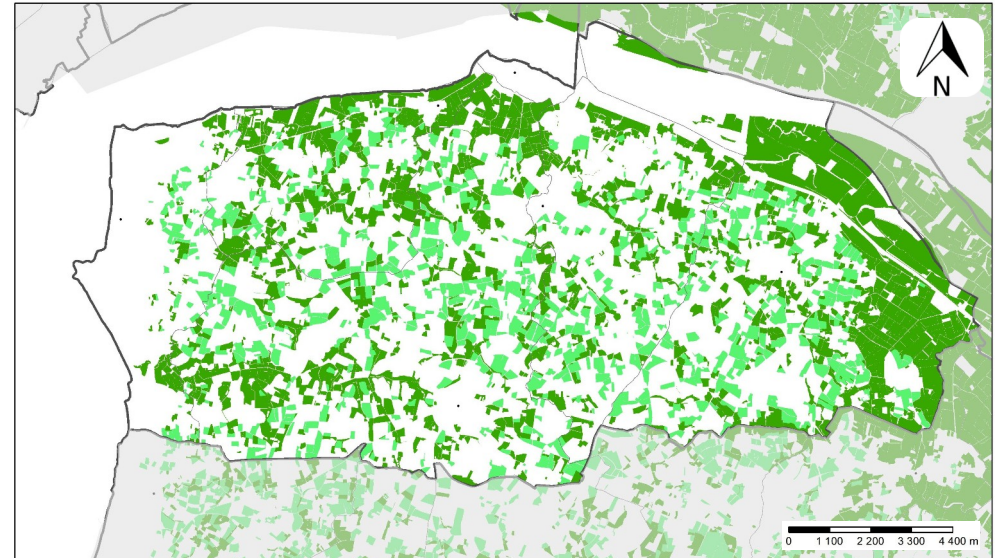
## DU TERRITOIRE

### L'agriculture - Le Registre Parcellaire Graphique

#### Cultures



#### Prairies



#### Légende

##### RPG parcelles graphiques

##### Libellé Culture

■ Blé

■ Mais

■ Autres cultures

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalites

▬ Limites des Communes

#### Légende

##### RPG parcelles graphiques

■ Prairies permanentes

■ Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

La majorité de la surface (64,54% des terres agricoles pour plus de 8 000 hectares) est en herbe (prairies permanentes ou temporaires). Cela correspond à environ 40 % de la surface du territoire. Elles sont réparties sur toute l'intercommunalité, hormis la bande littorale sur la commune de Saint-Brévin-les-Pins. Les abords de l'Estuaire de la Loire et les marais de l'ancien cours de l'Acheneau sont principalement en prairies permanentes. Sur le reste du territoire, on peut retrouver des prairies permanentes et temporaires.

La culture de maïs est la plus importante sur la communauté de communes Sud Estuaire, avec environ 15 % des terres agricoles utilisées pour cette culture.

## L'ESSENTIEL

- 64 % de prairies (permanentes et temporaires)
- 14 % en culture de maïs

*Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier d'une aide de la politique agricole commune (PAC).*

### Surface et pourcentage des cultures du territoire (Source : RPG, 2020)

Commune	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Autres céréales	229	1,84 %	1,16 %
Blé tendre	972	7,81 %	4,92 %
Colza	189	1,52 %	0,96 %
Fourrage	506	4,07 %	2,56 %
Maïs grain et ensilage	1 756	14,12 %	8,89 %
Orge	225	1,81 %	1,14 %
Prairies permanentes	5 053	40,62 %	25,58 %
Prairies temporaires	2 976	23,92 %	15,07 %
Tournesol	131	1,05 %	0,66 %
Autres	403	3,24 %	2,04 %
<b>Total</b>	<b>12 440</b>	<b>-</b>	<b>62,99 %</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

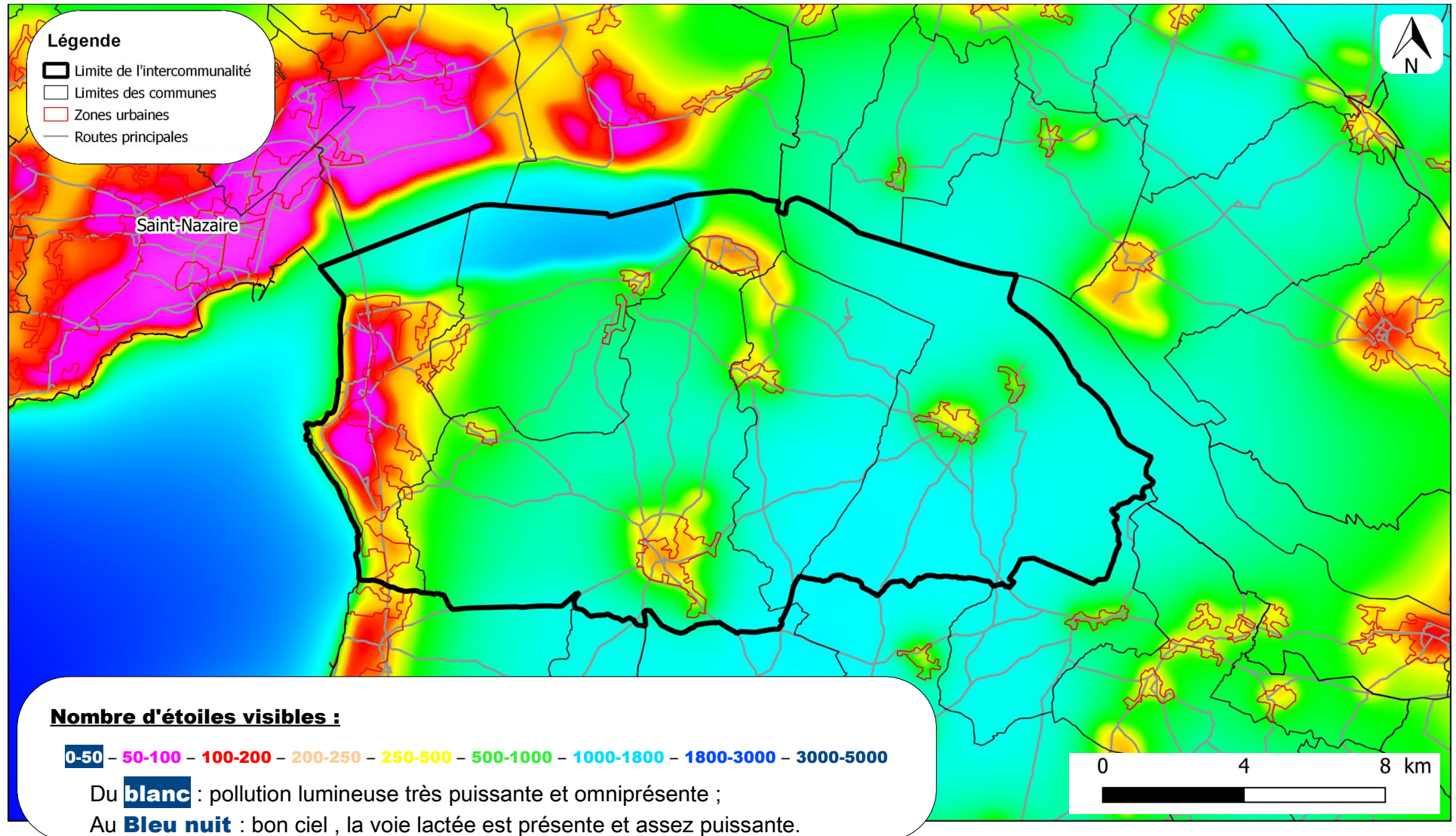


Champs, à Frossay - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

# aménagement

## DU TERRITOIRE

### La pollution lumineuse



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel. Cela engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants, tous groupes confondus. Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien - alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts. Pour cela, différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvements, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires » ... En effet, la trame noire, au même titre que les trames vertes et bleues, consiste en un réseau écologique favorable et propice au développement et au déplacement de la vie nocturne. L'élaboration de cette trame permet de définir les zones naturelles impactées ou non par la pollution lumineuse. Enfin, un label « villes et villages étoilés » est décerné pour valoriser les collectivités qui assurent une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne (biodiversité, économie d'énergie, santé). Il est décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Sur la communauté de communes Sud Estuaire, la pollution lumineuse se concentre au niveau de la commune de Saint-Brévin-les-Pins et la façade littorale de l'intercommunalité. On peut observer que la pollution lumineuse sur cet espace est de même intensité que sur la zone urbaine de Saint-Nazaire. Sur le reste du territoire, la pollution se concentre autour des tissus urbains et bourgs des différentes communes.

### L'ESSENTIEL

- **Pollution forte à Saint-Brévin-les-Pins**
- **Pollution autour des bourgs**

#### Réglementation sur les éclairages nocturnes

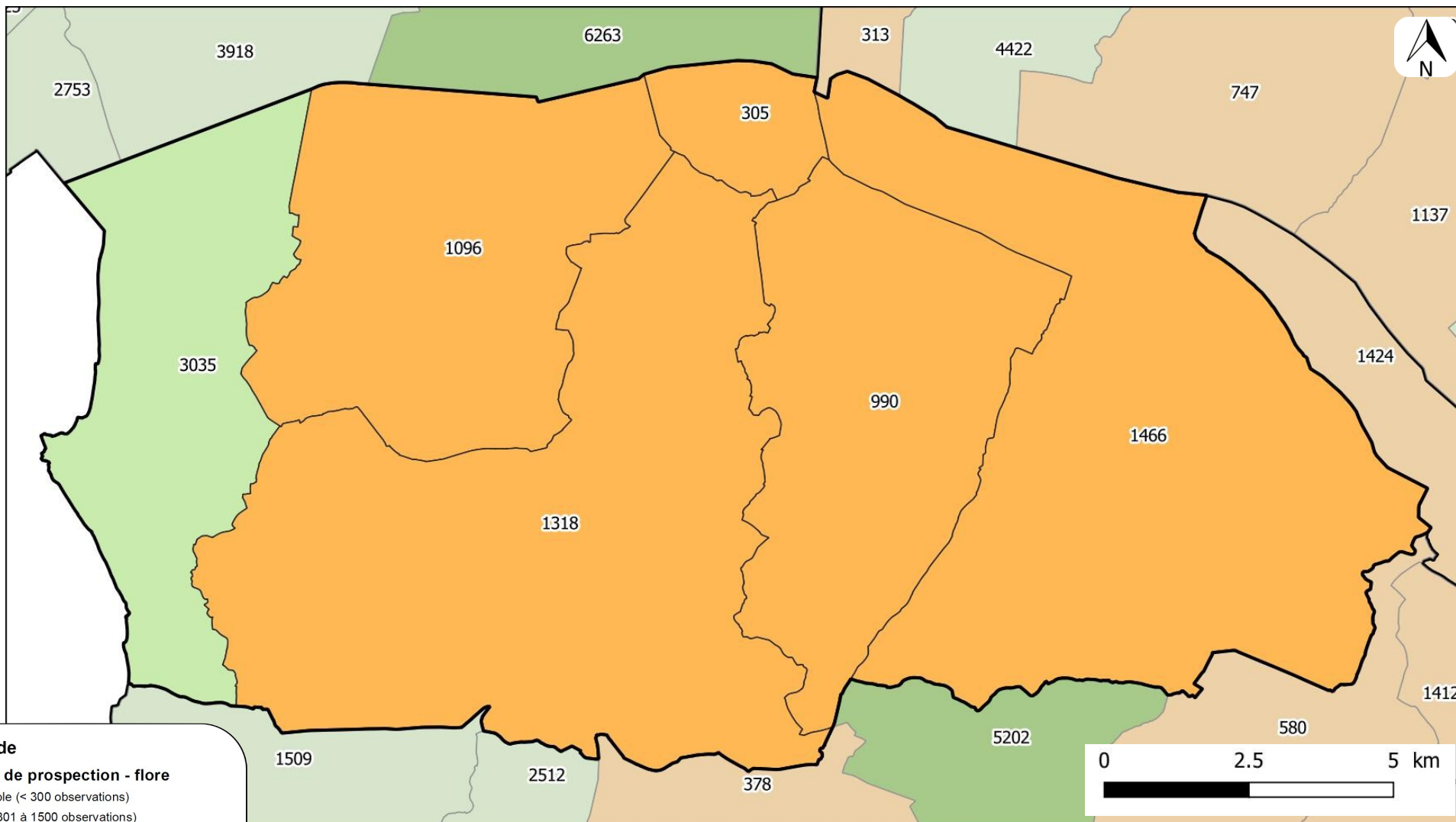
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairages extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation de ciel nocturne. »

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :  
nombre d'observations



### Légende

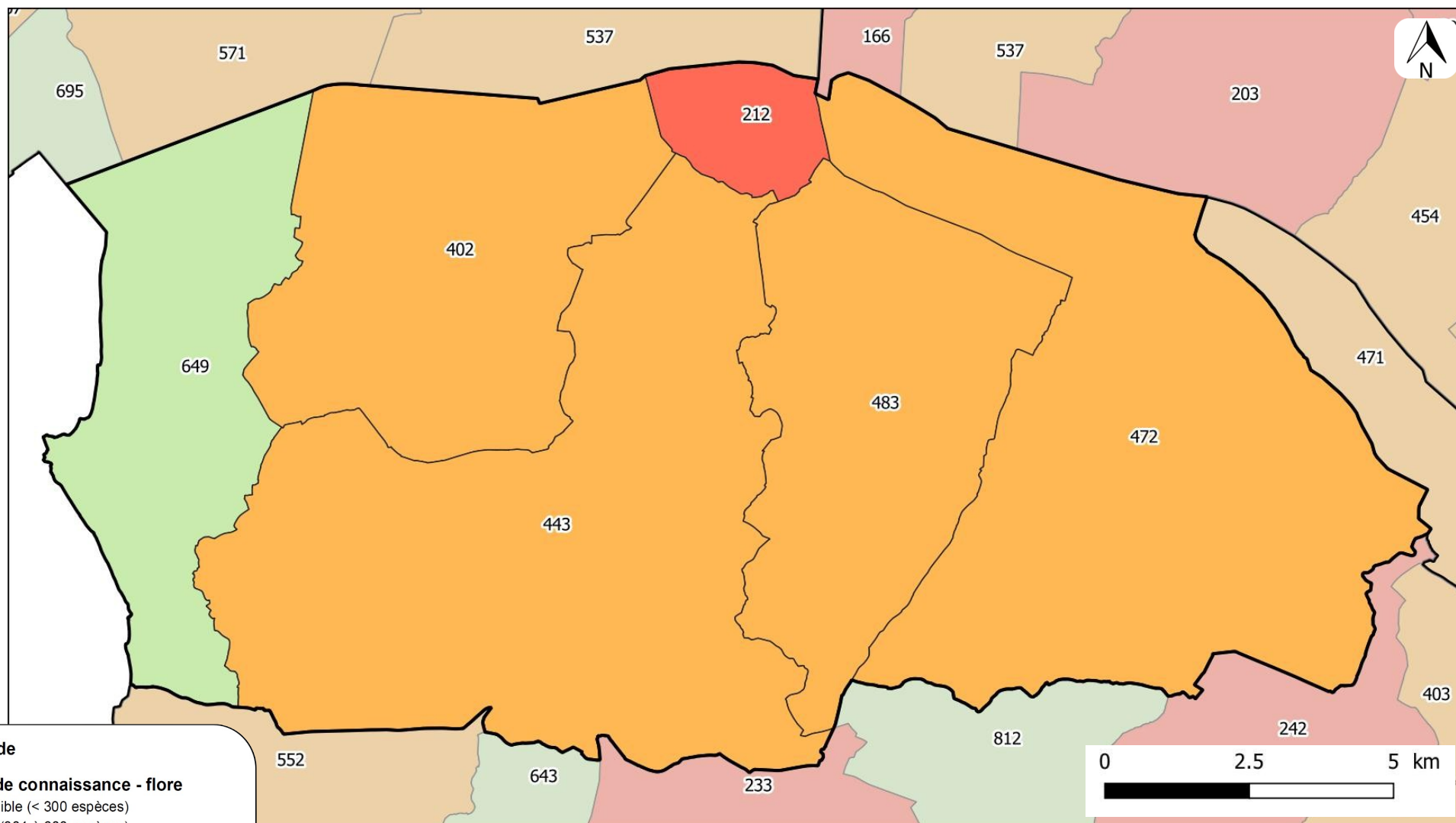
#### Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :  
nombre d'espèces



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

La pression de prospection sur les communes du territoire est considérée comme faible sur la quasi-totalité de l'intercommunalité. Seule la commune de Saint-Brévin-les-Pins apparaît avec des observations plus poussées. Cela peut s'expliquer notamment par la présence du littoral et d'une mosaïque d'habitats plus riches et convoités par les botanistes depuis de nombreuses années. La zone bocagère de l'arrière-pays est assez homogène et peut susciter un intérêt plus faible pour les naturalistes. Les différentes zones de marais à l'est de l'intercommunalité permettent à la commune de Frossay d'être la deuxième commune avec le plus d'observations.

Des disparités existent au sein de la communauté de communes concernant le nombre d'espèces recensées. La commune de Paimboeuf, avec une superficie faible et un environnement urbain fort, apparaît avec un niveau de connaissance très bas, moins de 300 espèces. La commune de Saint-Brévin-les-Pins, avec une mosaïque d'habitats plus diversifiée et de plus fortes prospections, montre un niveau de connaissances moyen avec plus de 600 espèces identifiées. Caractéristique par exemple des milieux littoraux, la flore présente sur cette commune est riche et différente du reste du territoire. Enfin, les autres communes de la collectivité (Corsept, Frossay, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud) ont un niveau de connaissances considéré comme faible, avec entre 400 et 500 espèces recensées par les botanistes. Ces chiffres sont le résultat d'une certaine homogénéité entre ces communes, avec des zones bocagères similaires sur une partie du territoire.

### L'ESSENTIEL

- Pression de prospections et niveau de connaissances faible
- Environ 1 000 taxons de plantes à fleurs et fougères
- 49 taxons patrimoniaux (4,7 %), 60 taxons invasifs (5,8 %)



Armérie maritime - © O. Roquinarç'h



Linaire des sables - © M. Garnier



Luzerne maritime - © C. Delnatte

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour la flore

Au sein des plus de 1 000 taxons de ptéridophytes, gymnospermes et angiospermes recensés sur la communauté de communes Sud Estuaire, 8 taxons sont protégés à l'échelle nationale, 15 au niveau régional, 2 sont inscrits sur la directive Habitats-Faune-Flore et 37 figurent comme espèces déterminantes ZNIEFF en Pays de la Loire. Une partie de ces espèces sont présentées brièvement ci-dessous, par grands types d'habitats.

#### Milieux littoraux

Le littoral est présent principalement sur la commune de Saint-Brévin-les-Pins. On y retrouve une multitude de milieux naturels affiliés au littoral comme les plages, les dunes blanches, les dunes grises, les dunes boisées ou les reliefs escarpés. Sur les sols sableux, des espèces remarquables sur cette commune ont été identifiées, protégées nationalement comme le Grand Oyat (*Leymus arenarius*), l'Œillet des dunes (*Dianthus gallicus*) ou l'Arroche à long pédoncule (*Atriplex longipes*), ou protégées en Pays de la Loire telles que la Linaire des sables (*Linaria arenaria*), la Luzerne maritime (*Medicago marina*) ou l'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*). La communauté de communes a donc une forte responsabilité pour la préservation et la conservation de ces habitats naturels, qui présentent une flore remarquable.

D'autres espèces rares des milieux littoraux sont également visibles sur le territoire de la communauté de communes. La Silène de Porto (*Silene portensis*), protégée à l'échelle régionale, a été recensée sur les communes de Saint-Brévin-les-Pins et Corsept. Protégée au niveau national, l'Armérie maritime (*Armeria maritima*) a été observé à Corsept. Plante protégée en Pays de la Loire, se développant sur les zones littorales, la Salicorne d'Europe (*Salicornia europaea*) a été identifiée sur plusieurs communes comme Corsept, Frossay, Saint-Brévin-les-Pins et Saint-Viaud.



Œillet des dunes - © M. Garnier



Salicorne d'Europe - © H. Tinguy



Angélique des Estuaires - © A. Le Nevé

#### Estuaire de la Loire

Présent sur une partie importante du territoire, l'Estuaire de la Loire façonne les habitats naturels de ses berges. Des milieux, plus ou moins alimentés en eau, dans des conditions vaseuses plus ou moins fortes, avec des degrés de salinité différents... sont visibles et permettent l'épanouissement d'une flore remarquable à travers un espace mélangeant l'influence de l'eau douce et de l'eau salée. L'Angélique des Estuaires (*Angelica heterocarpa*), plante emblématique de l'Estuaire de la Loire, endémique des estuaires atlantiques français, protégée au niveau national et inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore, a été observée sur la commune de Frossay.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour la flore

#### Zones humides

Les zones humides sur la communauté de communes Sud Estuaire sont multiples. On y retrouve des zones de marais, des étangs, des mares, des prairies humides ... Chaque milieu présente une flore spécifique, pouvant être remarquable dans certains cas. Les connaissances floristiques sur ces espaces restent cependant à améliorer. Le nombre d'espèces remarquables est assez faible sur certaines communes, comparativement aux milieux littoraux. Cela peut s'expliquer par un manque de prospections ou par une dégradation des habitats ne permettant plus aux espèces de se développer. Les zones humides sont des milieux importants pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Leur préservation et leur restauration est un facteur majeur dans le bon état des populations végétales et animales.

Sur le territoire de l'intercommunalité, on peut observer, sur la commune de Frossay, le Cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*) ou la Calamagrostide lancéolée (*Calamagrostis canescens* subsp. *canescens*), toutes les deux protégées à l'échelle des Pays de la Loire. La Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*) et la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) sont toutes les deux protégées au niveau national et ont été recensées respectivement sur les communes de Frossay et Saint-Père-en-Retz et sur les communes de Frossay et Saint-Viaud.

On peut citer également la Montie d'Ampurias (*Montia hallii*) observée sur Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud, le Pâturin des marais (*Poa palustris*) sur Saint-Viaud, le Trèfle de Micheli (*Trifolium michelianum*) sur Frossay, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud.

Sur Saint-Père-en-Retz, la présence de plusieurs espèces comme la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) ou la Laïche puce (*Carex pulicaris*) indique un sol tourbeux sur la commune. Ces milieux évoluent très lentement et sont rares en Pays de la Loire. Leur conservation permet de sauvegarder un patrimoine naturel remarquable et le plus souvent un fonctionnement hydraulique peu commun.



Linaigrette à feuilles étroites - © J. Laignel



Drosera à feuilles rondes - © A. Horellou



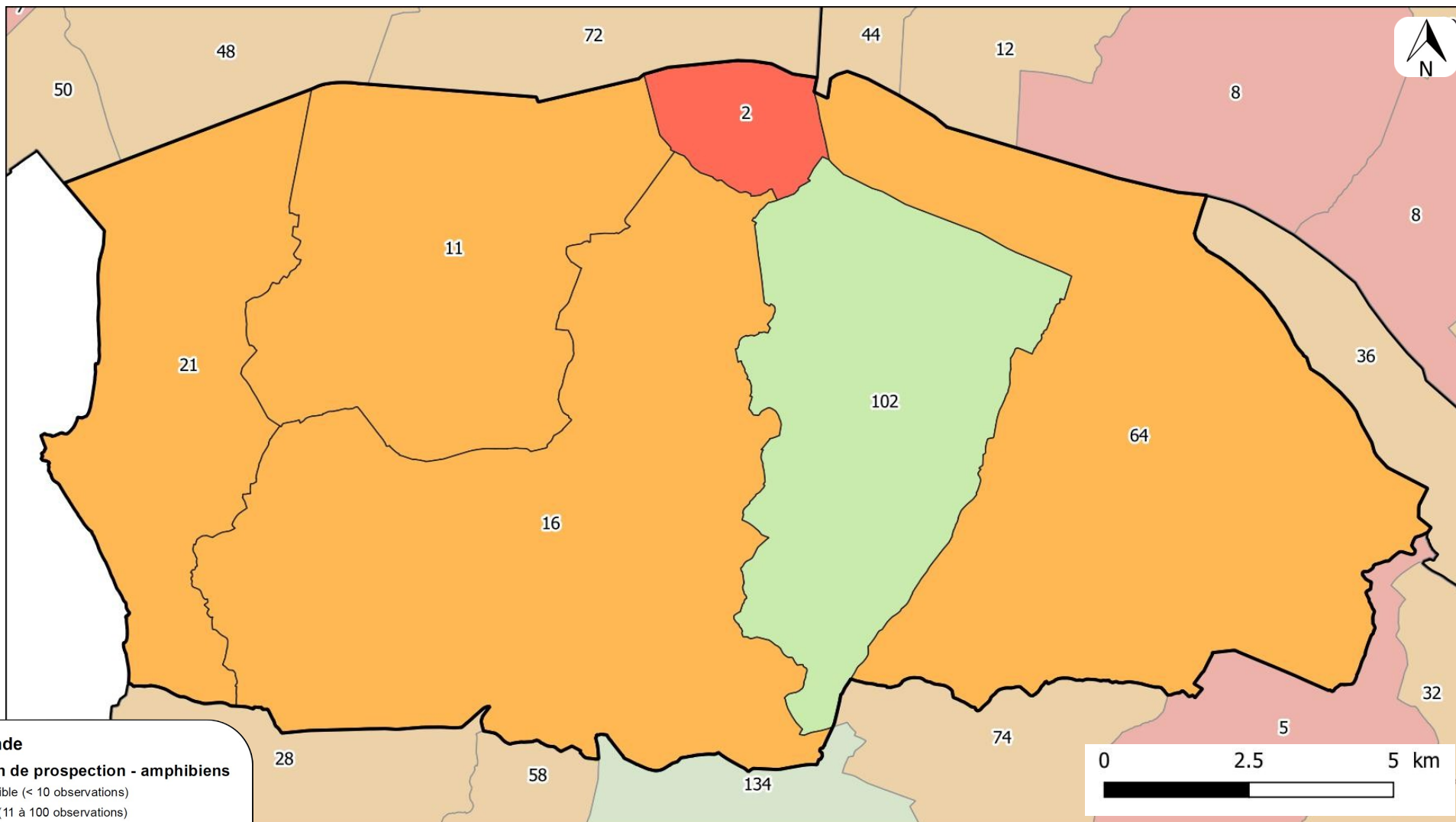
Montie d'Ampurias - © H. Tinguy



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les amphibiens : nombre d'observations



#### Légende

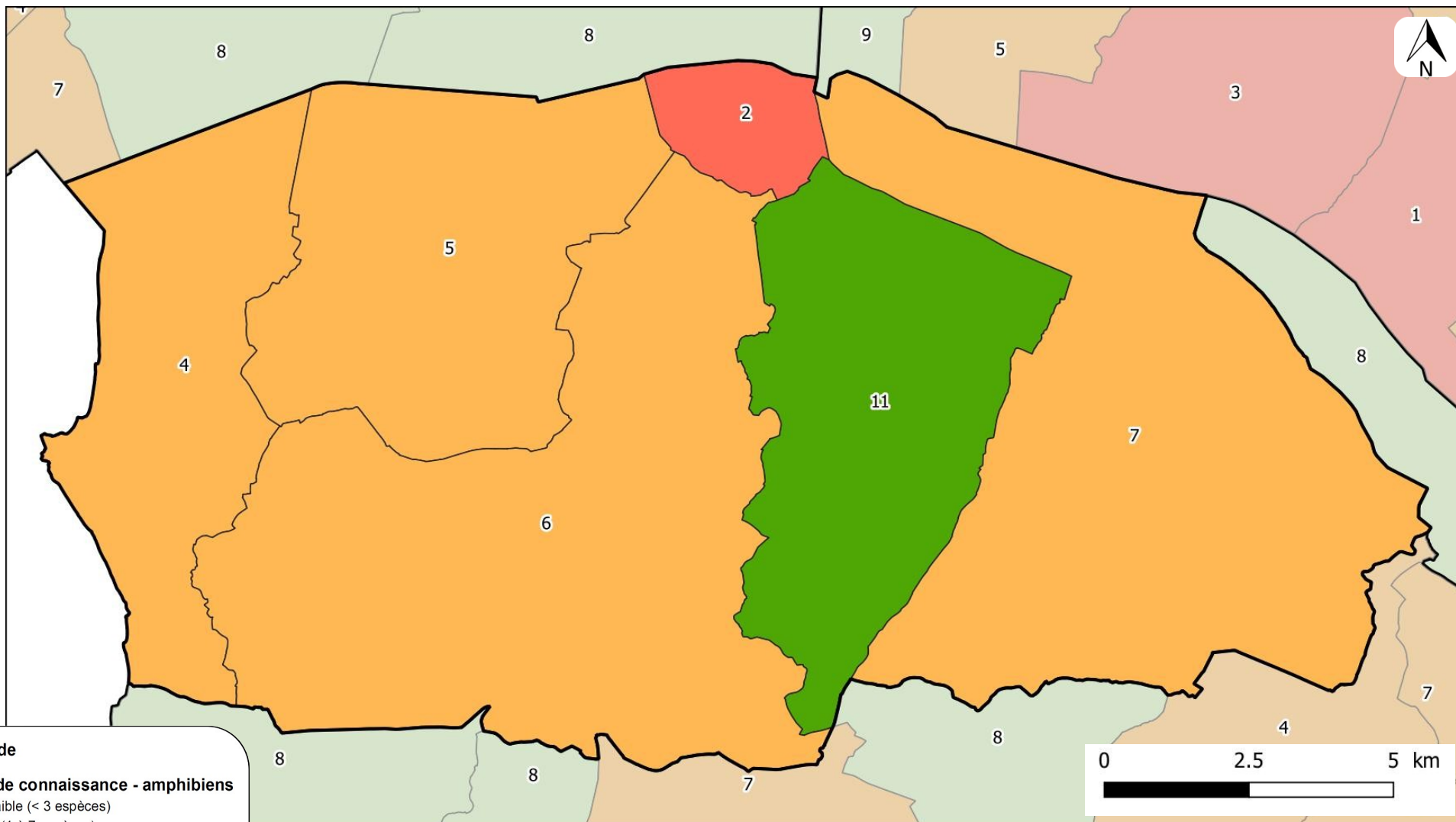
#### Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les amphibiens :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - amphibiens

- Très faible (< 3 espèces)
- Faible (4 à 7 espèces)
- Moyen (8 à 10 espèces)
- Bon (> 10 espèces)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Les amphibiens font généralement l'objet de peu de prospections. Ceci est lié aux manques de connaissances de ce groupe chez les naturalistes mais surtout à la difficulté d'inventorier les espèces. Il est nécessaire de, soit reconnaître leurs chants pour les anoues ou d'être détenteur d'une autorisation de capture pour les espèces en phase aquatique et bien souvent de prospecter la nuit dans des milieux difficiles (forêt, marais, mare en fond de bocage, etc.). La pression de prospections sur le territoire est, comme souvent, jugée faible, sauf à Saint-Viaud où elle est moyenne et à Paimboeuf où elle est très faible. On notera l'effort plus important sur la commune de Chauvé avec 102 données retenues dans cette étude. Ce constat se traduit par des niveaux de connaissances globalement faible (voire très faible, uniquement 2 espèces à Paimboeuf). La commune de Saint-Viaud, ayant fait l'objet de plus de prospections, dispose d'une connaissance d'au moins 11 espèces sur son territoire (sur la vingtaine que comptent les Pays de la Loire).

Parmi les espèces inventoriées sur la communauté de communes Sud Estuaire, on notera la très rare présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) sur les communes de Saint-Viaud et Corsept. Ce gros triton est extrêmement rare au sud de la Loire à l'ouest de Nantes. Il est menacé à l'échelle régionale et nationale. La présence du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) est confirmée uniquement sur la commune de Saint-Viaud. Sa conservation doit faire l'objet de toutes les attentions, car la région a une responsabilité très importante vis à vis de la sauvegarde de cette espèce, principalement au regard des effectifs présents en Pays-de-la-Loire, comparativement à l'échelle nationale. La qualité des habitats et spécialement la quantité et la qualité des haies et des boisements est déterminante pour la conservation de cette espèce.

On notera également une donnée d'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) à Saint-Viaud et la présence du Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) en bord de Loire jusqu'à Saint-Père-en-Retz. Ces deux espèces sont qualifiées de quasi-menacées sur la liste rouge des Pays de la Loire.

### L'ESSENTIEL

- **Prospections globalement faibles, connaissances moyennes**
- **214 observations**
- **11 espèces d'amphibiens**

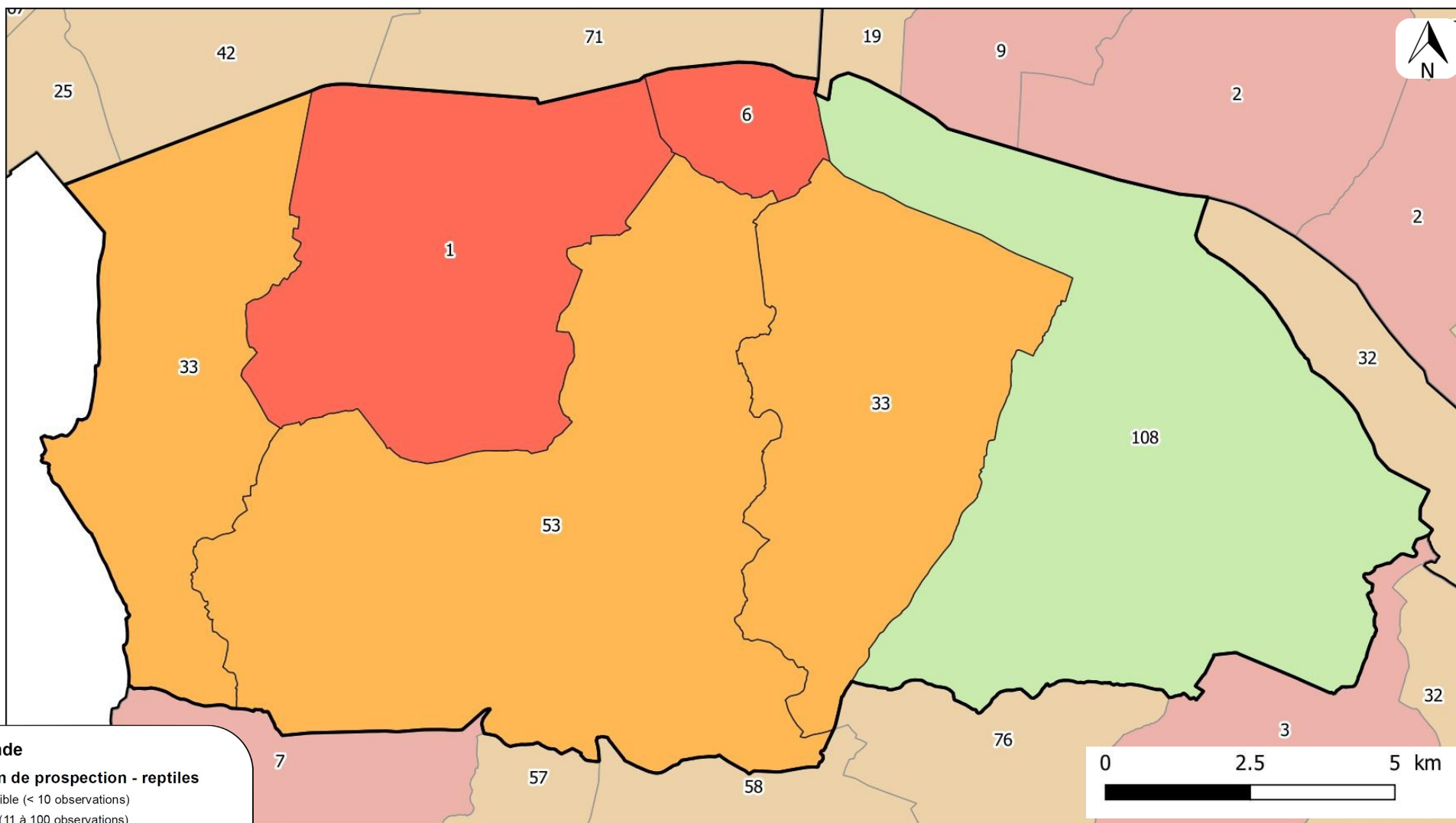


Triton crêté - © E. Sansault

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les reptiles : nombre d'observations



#### Légende

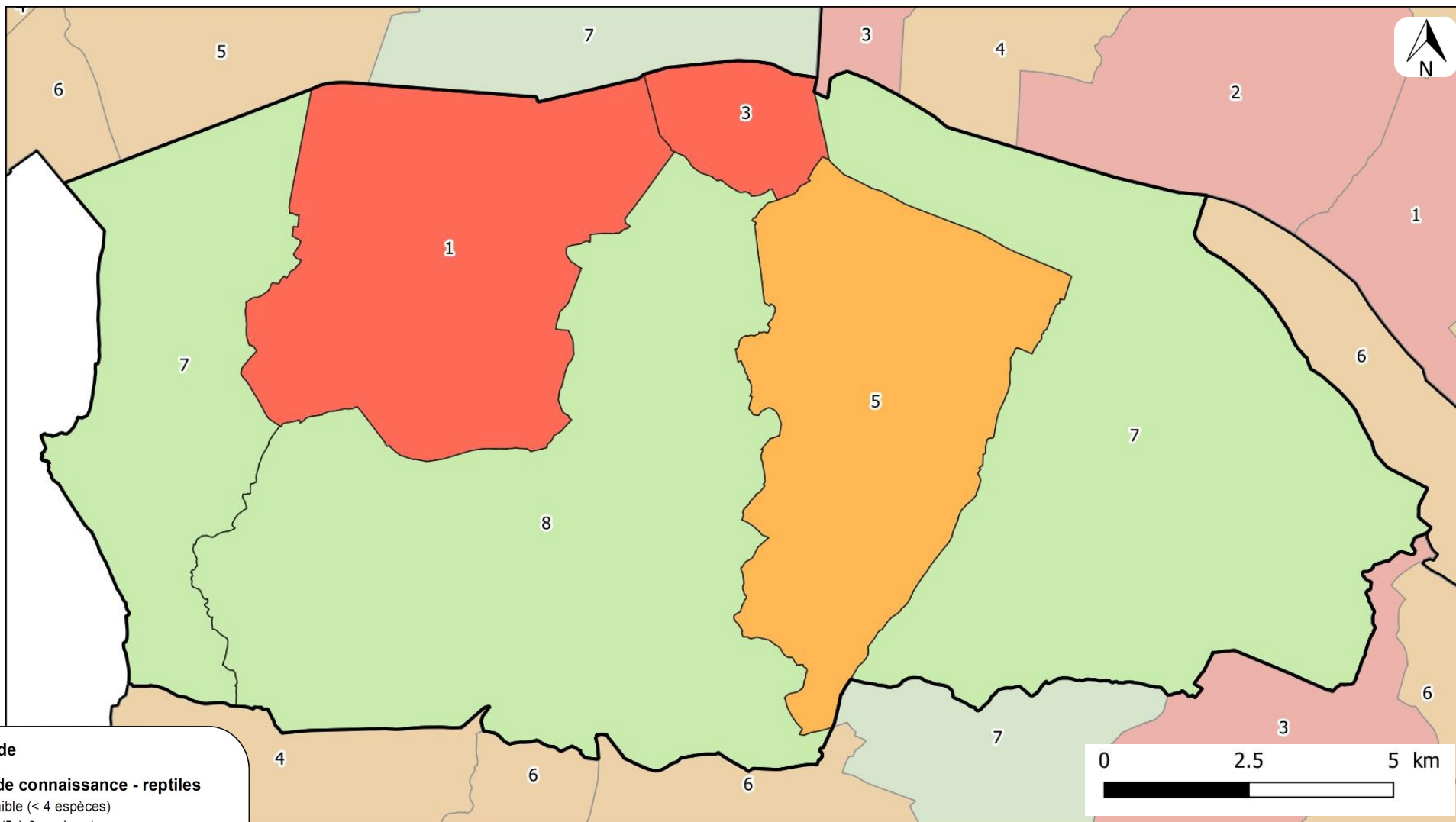
#### Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les reptiles :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

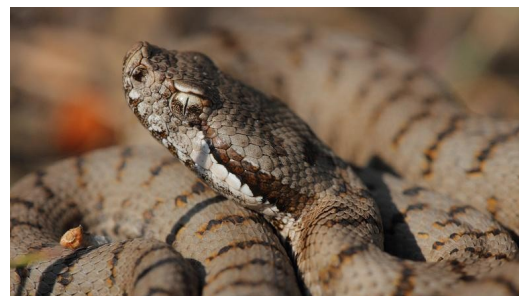
À l'image des amphibiens, les reptiles ne sont pas un taxon générateur de beaucoup d'observations. Même s'ils sont présents partout, la majorité des naturalistes « oublie » de saisir leurs observations de Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ou ne voient pas les serpents au pied des haies. Afin de garantir une bonne recherche de reptiles, il est donc nécessaire d'avoir l'œil lors d'une recherche active ou bien d'utiliser des stratagèmes pour les observer. Ceci se confirme par ce territoire avec un nombre de données plus important sur la commune de Frossay, commune qui dispose de deux réserves de chasse et de faune sauvage avec un gestionnaire qui met en place des suivis spécifiques.

La pression de prospections sur le territoire est donc logiquement très faible à faible (sauf Frossay avec une pression de prospections moyenne). Cependant, on notera un niveau de connaissance moyen sur trois communes : Frossay, Saint-Père-en-Retz et Saint-Brévin-les-Pins avec respectivement 7, 8 et 7 espèces (sur la quinzaine présente en Pays de la Loire). Cependant, pour deux communes, on estime que la connaissance est très faible avec moins de trois espèces connues sur Saint-Viaud et Paimboeuf.

Plusieurs espèces sont relativement communes, mais leurs populations ne sont pas nécessairement dans un bon état de conservation. Il s'agit du Lézard des murailles, du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), de l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) ou de la Vipère aspic (*Vipera aspis*), présentes en théorie dans la quasi-totalité des communes. Pour cette dernière, l'espèce est en danger d'extinction en région Pays de la Loire, alors que notre région a une responsabilité élevée quant à sa conservation. On trouve cette vipère sur Corsept, Frossay, Saint-Brévin-les-Pins et Saint-Père-en-Retz. La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) est notée uniquement sur Saint-Père-en-Retz. Cette espèce est plutôt associée aux milieux oligotrophes et thermophiles comme les landes, les affleurements rocheux, les bords de talus, les dunes et même les marais. Quasi-menacée en Pays de la Loire, sa conservation est mise à mal par le défrichement, les destructions des haies sur talus et l'urbanisation du littoral en particulier. La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) est présente, à priori, uniquement à Frossay. Il s'agit d'un serpent inoffensif avec la particularité d'être semi-aquatique car elle se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens. La dégradation des zones humides : superficie, assèchement et qualité de l'eau sont des paramètres à prendre en compte pour sa conservation.

### L'ESSENTIEL

- **Prospections faibles, connaissances faibles**
- **234 observations**
- **9 espèces de reptiles (dont une exogène)**

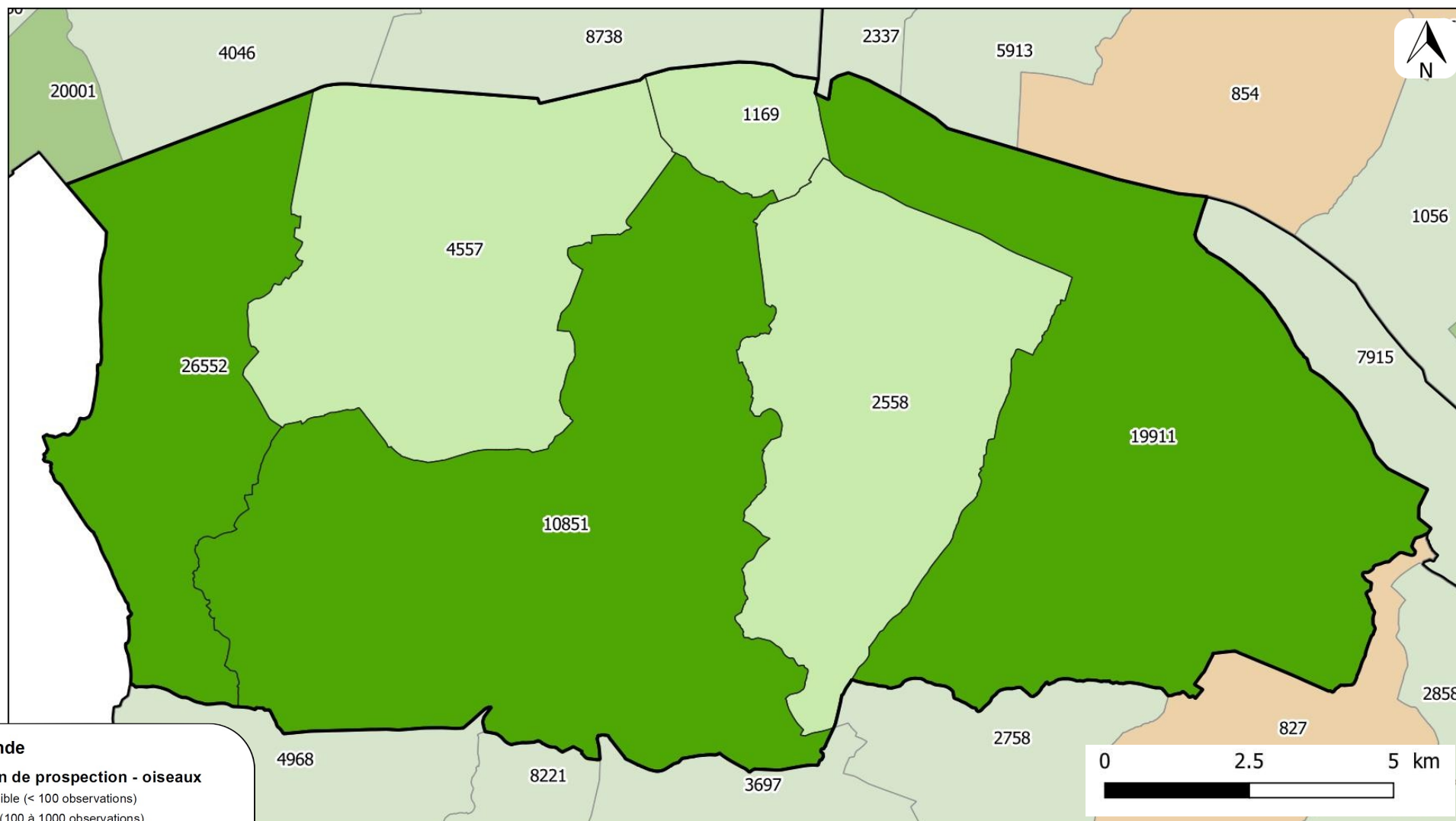


Vipère aspic - © L. Rouschemeyer

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les oiseaux : nombre d'observations



#### Légende

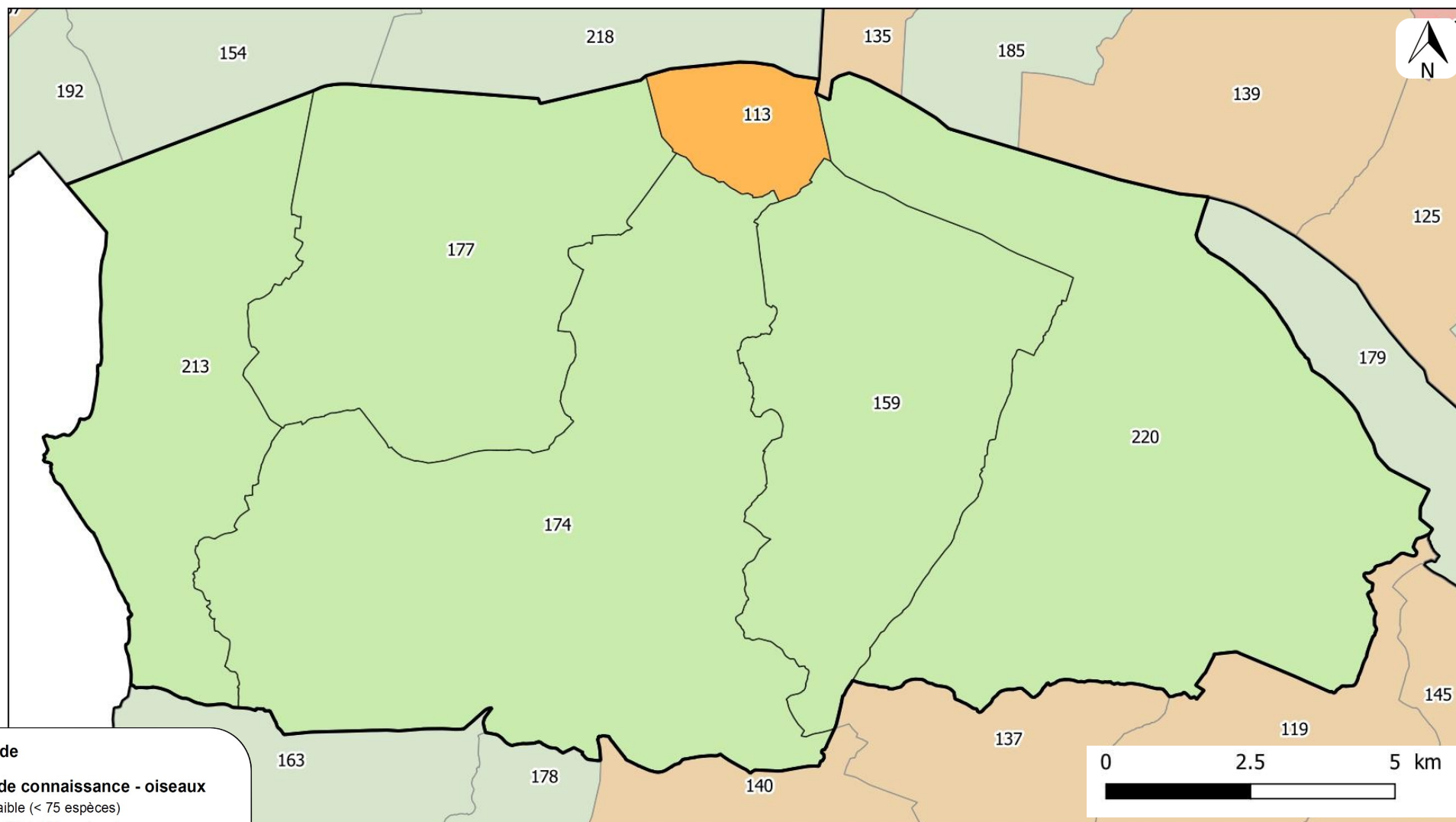
##### Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les oiseaux :  
nombre d'espèces





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Le nombre d'observations de l'avifaune est qualifié de moyen pour l'ensemble du territoire, hormis sur les communes de Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Frossay, où il est jugé respectivement bon. L'intérêt des marais et des vasières estuariennes pour les ornithologues débutants ou chevronnés est très important. En effet, sur des espaces restreints, il est possible d'observer des dizaines d'espèces en très peu de temps. Il s'agit aussi bien souvent de sites favorables au passage ou au stationnement d'espèces peu communes ou rares.

Le nombre de données dépend aussi des suivis plus ou moins anciens sur certaines espèces ou cortèges d'espèces. À Saint-Brévin-les-Pins, les suivis sur le très localisé Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) permettent aujourd'hui de bien connaître les mœurs de l'espèce en nidification. À Frossay, les réserves de chasses et de faune sauvage du Massereau et du Migron sont historiquement bien suivies par le baguage et le suivi de la reproduction des limicoles et l'hivernage des anatidés. Au centre de la Loire, le banc de Bilho fait également l'objet d'une surveillance ornithologique assidue depuis 2014. Pour les autres communes, elles sont globalement prospectées dans les bourgs mais on citera quelques points d'intérêts :

- Réserves du Massereau et du Migron à Frossay ;
- Plages et dunes de Saint-Brévin-les-Pins ;
- Carrières de Saint-Viaud ;
- Marais de la Giguénais principalement à Saint Père-en-Retz ;
- Marais de toutes les communes ;
- Banc de Bilho (dont une partie sur Saint-Brévin-les-Pins)

Bien que le niveau de connaissances soit jugé faible à moyen pour l'ensemble des communes, le patrimoine ornithologique de la communauté de communes Sud Estuaire est relativement bien connu. On retrouve un maximum d'espèces sur la côte, en particulier si des milieux spécifiques sont présents.

Sur le territoire, on notera la présence de marais (attracteur d'ornithologues mais surtout d'oiseaux) sur toutes les communes avec les marais estuariens et les marais de la Giguénais principalement, la présence d'espèces liées aux dunes sur la commune de Saint-Brévin-les-Pins et les espèces des vasières sur les bord de Loire. Parmi les espèces présentant un intérêt à l'échelle internationale, la communauté de communes accueille, en marge des bastions importants pour l'espèce, quelques Puffins des Baléares (*Puffinus mauretanicus*) au large de Saint-Brévin-les-Pins. La totalité de la population mondiale passe au large de la Loire-Atlantique et quelques centaines à milliers d'oiseaux stationnent parfois à la sortie de l'estuaire de la Loire. Le dérangement par les navires de plaisances et autres petites embarcations à moteur est un véritable danger pour cette espèce en danger critique d'extinction à l'échelle mondiale.



Gravelot à collier interrompu - © B. Guichard



Puffin des Baléares - © B. Delahaie

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

On relèvera également la présence d'une espèce très menacée qu'est le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*). Cette espèce fait l'objet de différentes recherches notamment dans les marais de l'Estuaire de la Loire à Frossay, ainsi qu'à Saint-Viaud et à Saint-Père-en-Retz. Un protocole de suivi, parmi les plus vieux de France, est en place également sur la réserve du Massereau à Frossay. Il s'agit du passereau le plus menacé d'Europe dont une part très importante de la population passe par l'Estuaire de la Loire lors sa migration post-nuptiale en direction de l'Afrique de l'ouest. Un Plan National d'Action vient de débuter en 2023 sur l'espèce.

Le territoire a aussi une responsabilité majeure dans la conservation d'une espèce classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux à l'échelle internationale. Il s'agit de la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*). L'espèce niche dans toutes les communes de l'intercommunalité. Elle recherche les zones de bocages préservées. Ses effectifs diminuent de manière extrêmement rapide. La conservation du bocage sur ce secteur est prioritaire pour la conservation de l'espèce à une échelle bien plus importante que le territoire du Pays de Retz. Cette préservation est également profitable à tout le cortège des haies comme le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ou le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*). À l'échelle nationale, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) a aussi un statut de conservation préoccupant. La communauté d'agglomération, disposant d'un réseau de haies important mais parfois très dégradé, a un rôle à jouer pour cette espèce dont on dispose de données dans la quasi-totalité des communes mais sans connaître les zones importantes pour sa nidification et son alimentation.

Enfin, l'intercommunalité a également une responsabilité pour les espèces nicheuses dans les marais comme le Tarier des prés (*Saxicole rubetra*), la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), qui se trouvent autour ou dans les prairies et les paludicoles comme le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Locustelle lusciniöide (*Locustella luscinioides*), la Rousserole turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) pour ne citer que quelques exemples. Par sa surface en marais (marais de la Giguenais, marais de l'Estuaire) et ses vasières côtières et fluviales, elle sert de halte migratoire essentielle au bon accomplissant des trajets vers l'Afrique de nombreuses espèces de passereaux, de limicoles et de canards. On peut citer, au milieu des années 2000, la disparition du Râle des genets (*Crex crex*), dont les prairies humides du secteur attiraient plusieurs centaines d'individus historiquement.

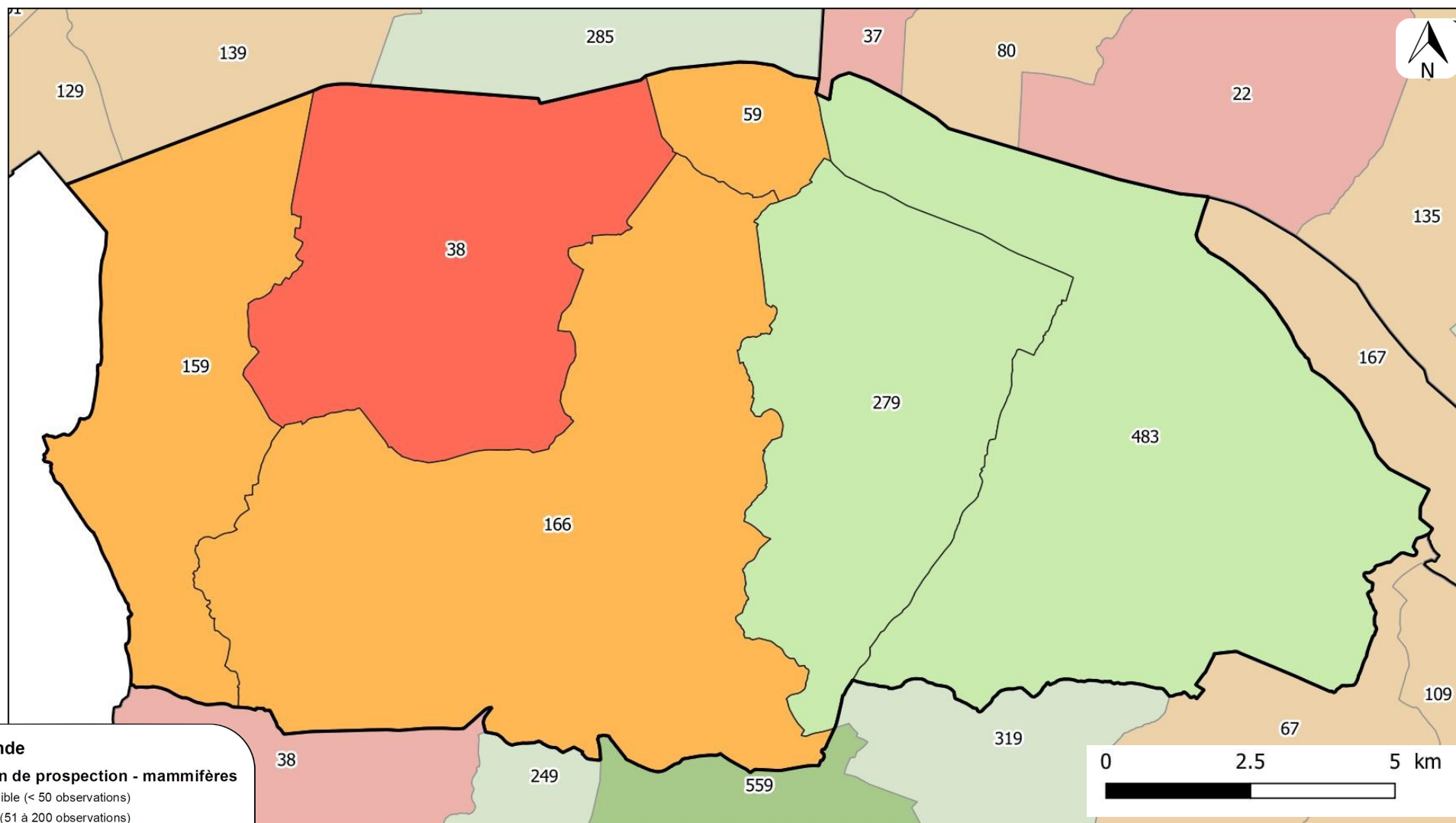
### L'ESSENTIEL

- **Prospections plutôt bonnes, connaissances satisfaisantes**
- **65 592 observations**
- **250 espèces d'oiseaux (hors espèces ornementales)**

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les mammifères : nombre d'observations



#### Légende

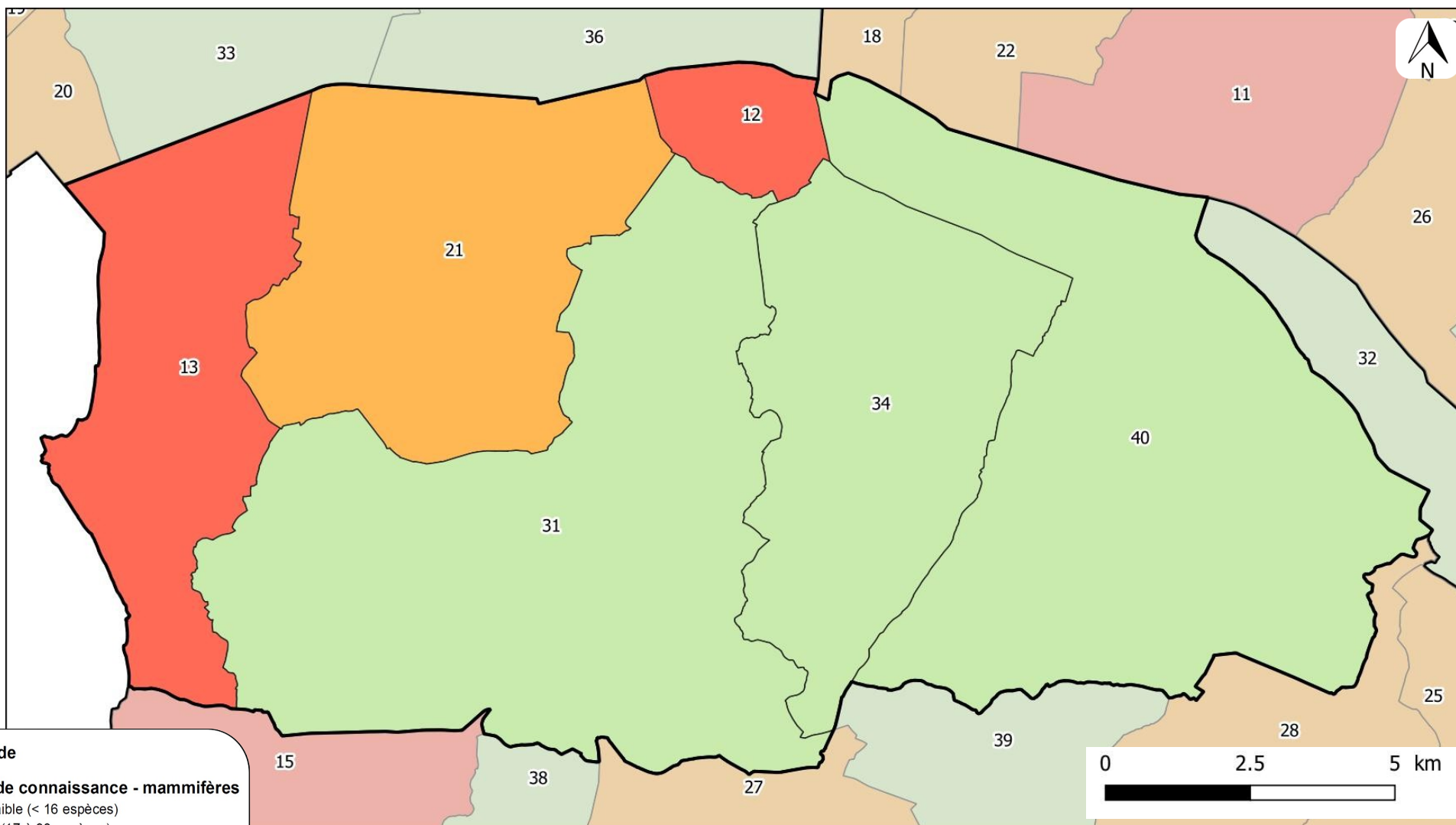
##### Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Pour les mammifères, la pression de prospections est très hétérogène sur l'ensemble du territoire. Elle est jugée moyenne sur les communes de Saint-Viaud et Frossay, et faible à très faible sur le reste du territoire. L'attractivité des marais est la principale raison pour laquelle ces communes recueillent plus de données. Cependant, on peut déjà noter qu'une part importante de la connaissance pour ce groupe n'est pas incluse dans notre jeu de données. En effet, très peu de données liées à l'éolien sont remontés alors que de nombreuses études sur les chauves-souris sont menées pour son développement.

Les espèces de chauves-souris sont nombreuses sur le territoire : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Toutes ces espèces ne sont pas présentes toute l'année et en même quantité sur le territoire de l'intercommunalité. Certaines sont strictement migratrices quand d'autres sont présentes toute l'année : pour mettre bas ou hiverner. Parmi les espèces de chiroptères à fort enjeu, on retrouve :

- La Noctule commune, vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale dont les Pays-de-la-Loire ont une responsabilité très élevée pour la conservation de l'espèce. Elle a été identifiée sur les communes de Corsept, Frossay et Saint-Viaud ;
- La Sérotine commune, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été observée sur les communes de Chaumes-en-Retz, de Corsept, Frossay et Saint-Viaud ;
- La Pipistrelle de Nathusius, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été identifiée sur les communes de Corsept et Frossay.



Noctule commune - © L. Arthur



Sérotine commune - © L. Arthur



Pipistrelle de Nathusius - © L. Arthur

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Le reste de la faune mammalogique sur le territoire est composé par les grands mammifères comme le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), le Blaireau européen (*Meles meles*), le Sanglier (*Sus scrofa*), le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le plus en plus rare Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), une espèce de taupe (*Talpa europaea*) (une découverte récente montre qu'il existe deux espèces de taupe en Loire-Atlantique), et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) notamment.

Peu de données sont disponibles pour les micro-mammifères mais pour les plus remarquables, on note le Rat des moissons (*Micromys minutus*) (vulnérable sur la liste rouge régionale et responsabilité élevée de la région pour sa conservation) à Frossay, Paimboeuf, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) (vulnérable sur les listes rouges régionale et mondiale et responsabilité très élevée des Pays-de-la-Loire pour sa conservation) à Frossay, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud. Compte tenu des habitats potentiellement favorables répartis partout sur l'intercommunalité, l'espèce devrait être présente dans toutes les communes.

Enfin, trois espèces de carnivores vulnérables sur la liste rouge régionale sont connues dans quelques communes. Il s'agit de l'Hermine (*Mustela erminea*), du Putois d'Europe (*Mustela putorius*) et de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

### L'ESSENTIEL

- **Prospections disparates, connaissances très moyennes**
- **1 163 observations**
- **45 espèces de mammifères**



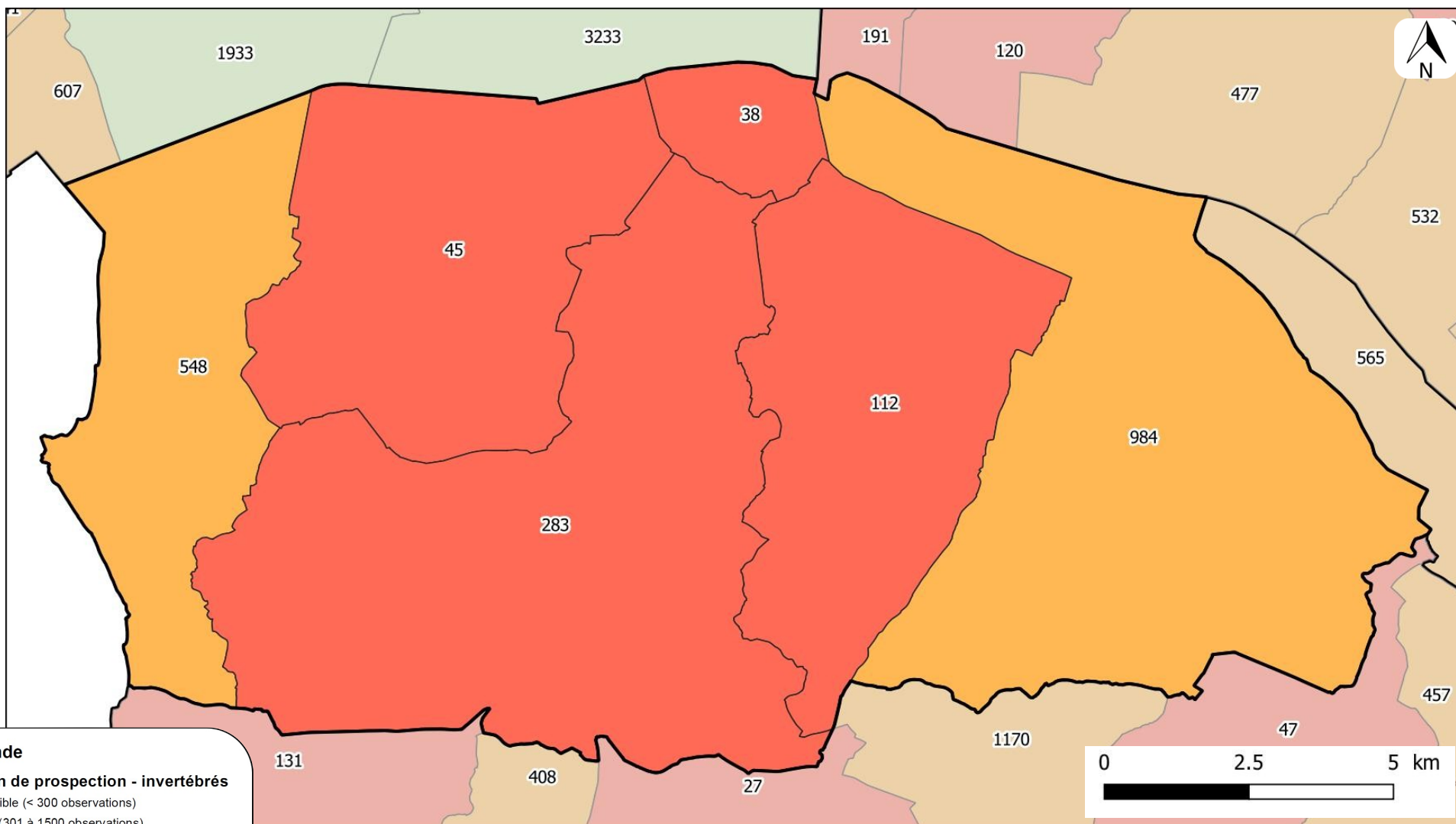
Loutre d'Europe - © F. Merlier

\* Les données mobilisées dans le cadre de ce portrait ne contiennent aucun « poisson ».

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les invertébrés : nombre d'observations



#### Légende

#### Pression de prospection - invertébrés

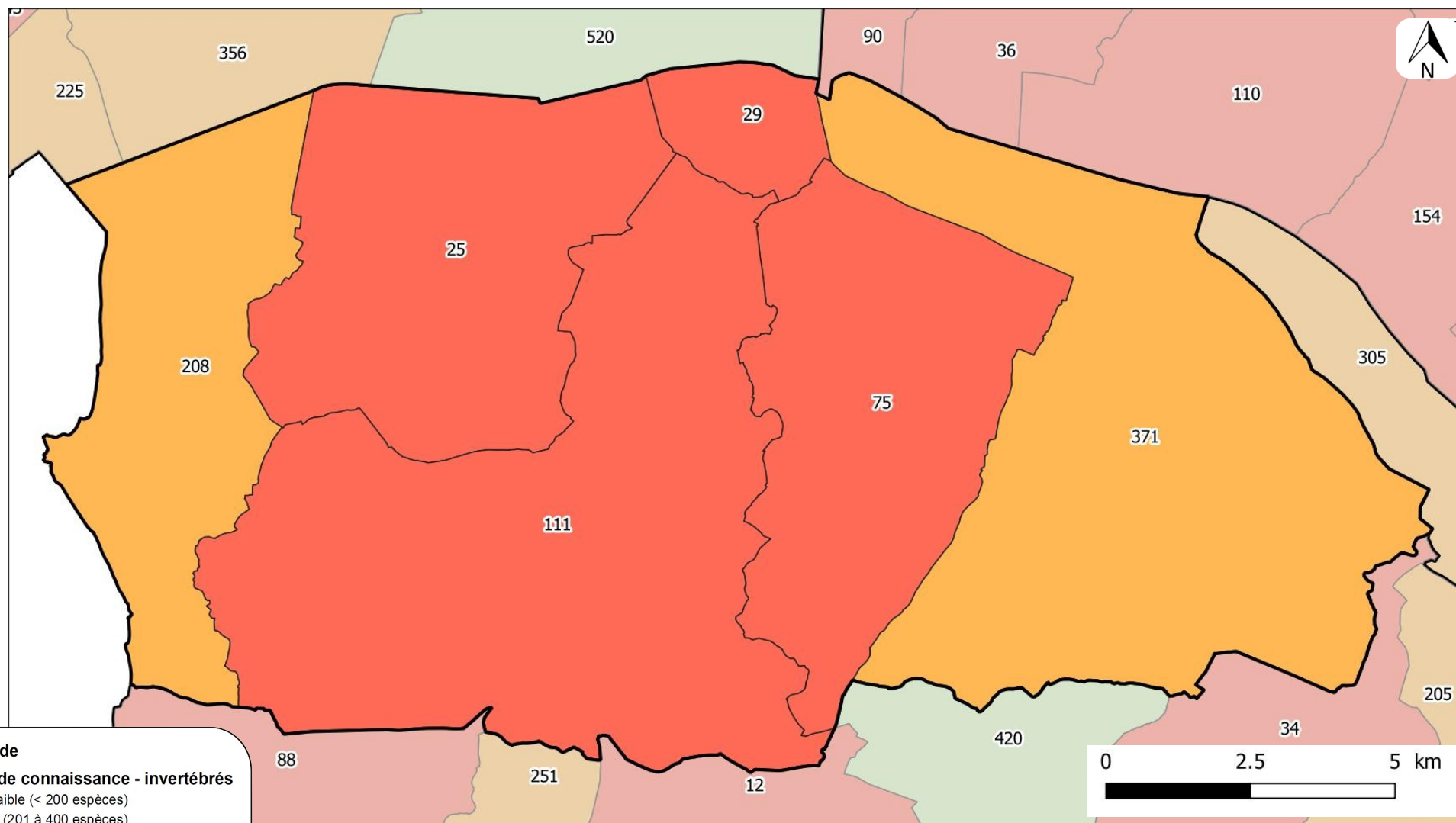
- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)

0 2.5 5 km

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les invertébrés : nombre d'espèces





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Les invertébrés représentent de loin les animaux les plus présents dans notre environnement. On retrouve ici 1 990 observations sur l'ensemble de la communauté de communes Sud Estuaire. Près de 76 % des données concernent des insectes, alors que les autres groupes (arachnides, myriapodes, gastéropodes et crustacés) sont très peu représentés.

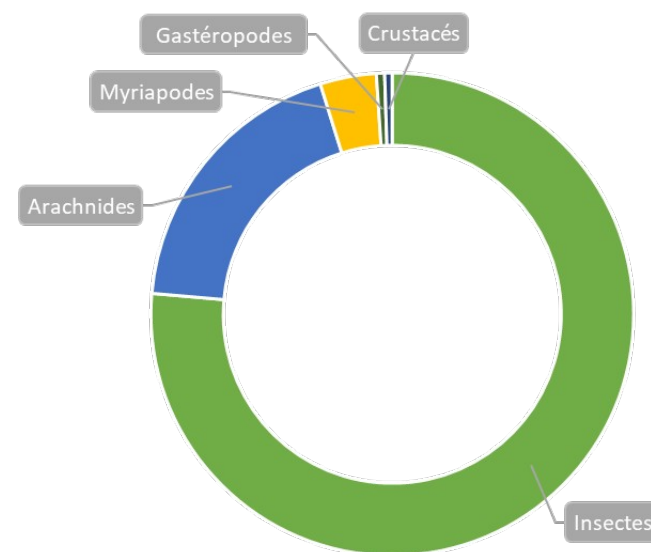
Le nombre de données est considéré comme faible à très faible au regard de l'extrême diversité d'invertébrés qui peuvent être inventoriés sur le territoire. La répartition géographique des données disponibles est très inégale et révèle que les prospections se concentrent essentiellement sur le territoire de Frossay qui dispose alors de 49% des observations de l'agglomération, soit 979 données, indiquant malgré tout une faible pression d'observation. Les invertébrés sont ensuite principalement étudiés sur la commune de Saint-Brévin-les-Pins (27%). Ces deux communes représentent donc l'essentiel de données de l'agglomération avec 76% des observations recueillies. Parmi les communes restantes, Corsept et Paimboeuf ne présentent, respectivement, que 41 et 38 données.

Le manque très important de données sur 4 des 6 communes de l'agglomération reflète un manque de prospections et de mutualisation des données naturalistes plus qu'une absence des espèces. Le recueil de données ainsi que des prospections complémentaires permettraient d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte des invertébrés sur le territoire.

D'autre part, les périodes d'observation sont inégales dans le temps et relativement anciennes. En effet, 50% des données sont des observations d'insectes réalisées depuis 2011 et 24% depuis 2017. Plusieurs années ont connu une pression d'observation très élevée comme en 2006 et 2008, avec 611 données recueillies sur la commune de Frossay. Ainsi, au vu du nombre et de la répartition des données, la pression d'observation des invertébrés sur la communauté de commune Sud Estuaire est considéré comme faible.

### L'ESSENTIEL

- **Pression d'observations faible à très faible**
- **1 990 observations**
- **76 % des observations à Frossay et Saint-Brévin-les-Pins**



Répartition des observations d'invertébrés sur la communauté de communes Sud Estuaire

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Le nombre d'espèces d'invertébrés est faible à très faible sur l'ensemble du territoire, avec un total de 550 espèces recensées sur l'ensemble de la communauté de communes dont 442 (80%) sont des insectes. Comme pour le nombre d'observations, les communes présentant le plus grand nombre d'espèces sont Frossay (369 ; 67%) et Saint-Brevin-les-Pins (205 ; 37%). Malgré leur nombre d'espèces plus élevé que dans les autres communes, leurs résultats sont considérés comme faibles.

Depuis 2017, le niveau de connaissance a légèrement augmenté, avec 21% des espèces recensées sur la période 2017-2021. Malgré cela, 50% des espèces recensées n'ont pas été observées depuis 2011, indiquant une pression d'observation irrégulière et partiellement ancienne, la majorité des données étant recueillies ponctuellement lors d'études spécifiques sur des communes. En effet, en 2008, 20% des espèces connues ont été recensées sur la commune de Frossay mais n'ont pas été observées depuis. Dans une moindre mesure, 14% des espèces connues concernent les arachnides, représentant 76 espèces. Les autres groupes (myriapodes, crustacés et gastéropodes) représentent 6% des espèces recensées sur l'intercommunalité. Au vu du nombre d'espèces par commune et sur l'ensemble du territoire, le niveau de connaissance sur les invertébrés est considéré comme très faible. Les données disponibles bien que très lacunaires nous montrent la présence d'espèces très particulières, emblématiques des zones humides riches et diversifiées qui sont encore plutôt bien préservées. L'Estuaire de la Loire offre des milieux uniques pour la biodiversité des zones humides et du littoral, de même que les cours d'eau tel que le Boivre. Sur les 34 espèces possédant un statut particulier, 32 appartiennent au groupe des insectes et 2 aux arachnides.

L'intercommunalité comporte un réseau de cours d'eau et de zones humides abritant 5 espèces d'odonates possédant un statut particulier dont 1 espèce protégée. Il s'agit de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) dont la présence sur la commune de Sainte-Père-en-Retz montre qu'il existe des secteurs de ruisseaux et de rivières végétalisées et ensoleillées. On peut aussi constater la présence de milieux humides stagnants ensoleillés et riches en végétation aquatique avec la présence de l'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*) sur la commune de Frossay. Une espèce d'orthoptère de zones humides est également présent sur le territoire. Il s'agit du Criquet tricolore (*Paracrinema tricolor*), espèce fortement hygrophile, présent en végétation humide comme les prairies de fauche inondables, les roselières et mégaphorbiaies des bords des eaux courantes ou stagnantes. La dégradation et la disparition des zones humides sont une menace directe pour cette espèce et toutes celles associées à ces milieux.

### L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissances faible à très faible
- 550 espèces
- Manque certain de prospections

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

La végétation typique des zones humides est favorable à l'observation d'autres espèces patrimoniales. Une coccinelle hygrophile (*Oenopia dublieri*), rare et localisée dans le département a pu être observée en 2013 et 2015 sur les communes de Saint-Père-en-Retz et de Corsept. Cette espèce affectionne les saules et tamaris des milieux humides et se nourrit de pucerons associés aux essences d'arbres sur lesquelles on la trouve.

Plusieurs espèces de Syrphes ont été inventoriées sur Sud Estuaire. L'une d'entre elles, *Anasimyia transfuga*, est une espèce de zones humides que l'on peut observer sur une végétation haute des bords d'étangs, mares et de fleuves comme certaines ombellifères. La larve, microphage, de cette syrphé est aquatique et se nourrit de débris de végétaux en décomposition. L'espèce n'a pas été observée depuis 2012 sur la commune de Frossay.

Le territoire connaît une artificialisation des sols marquée et quasi continue depuis les principales communes par les activités agricoles. Les rives et bords de Loire permettent de conserver un réseau de zones humides ouvertes et boisées, fournissant de nombreux sites favorables à la recherche d'invertébrés. Le littoral offre également des milieux ouverts uniques sur l'intercommunalité pour des espèces spécialisées. À l'intérieur des terres, le réseau de haie est moyennement dense et relativement homogène sur le territoire. La conservation des invertébrés, avec la flore, est ainsi très liée à la structure du paysage sur la communauté de communes. Une composante caractéristique du territoire est le bocage. Il représente la majorité du paysage. Ce type de paysage est en lui même une diversité. Caractérisé par le réseau de haies, de prairies, de mares et de ruisseaux, il cumule à lui seul plusieurs habitats intéressants pour bon nombre d'espèces d'invertébrés.

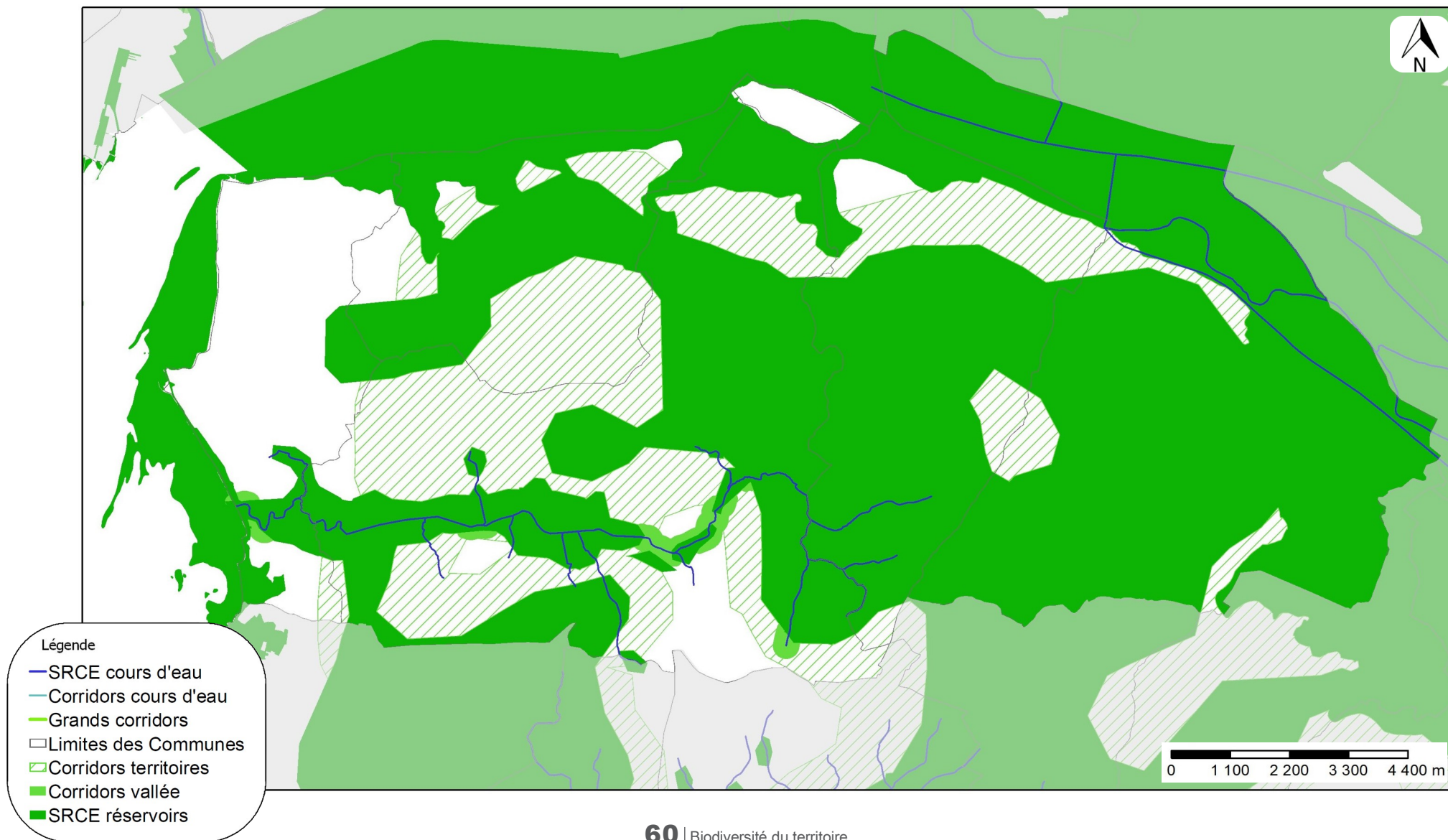
La présence de plusieurs espèces saproxyliques renseignent sur la présence de vieux arbres sénescents dans un bocage plus ou moins préservé comme on peut en trouver ponctuellement sur le territoire. Il s'agit du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), du Pique-prune (*Osmoderma eremita*) et du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). Ces espèces accomplissent l'essentiel de leur cycle biologique dans des arbres et plus précisément des feuillus très âgés et sénescents. Elles sont favorisées par une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables ; leurs larves se prêtent plus facilement à un développement au sein des chênes et frênes.

Les dunes littorales offrent un habitat propice au Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*), inféodé aux milieux dunaires, parfois pâturés. Cette espèce affectionne les milieux secs et à végétation rase. En 2008, sur la commune de Frossay, une autre espèce qui affectionne les milieux sableux des rives de fleuves et cours d'eau a pu être observée. Il s'agit de l'Omophon bordé (*Omophon limbatum*), un coléoptère qui tend à se raréfier sur le territoire. Les pelouses sèches et dunes abritent de nombreuses espèces de ces habitats spécifiques. La Zygène du Panicaut (*Zygaena sarpedon*), observée en 2008 sur la commune de Frossay, affectionne ces milieux dans lesquels sa chenille se nourrit exclusivement sur les panicauts. Certaines espèces, encore peu connues à l'échelle nationale, ont pu être observée sur l'agglomération. Il s'agit de *Talavera aperta*, une araignée peu commune que l'on rencontre dans les végétations rases et pelouses, qui avait été observée en 2006 sur la commune de Frossay

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Le Schéma Régional de Cohérence  
Écologique (SRCE)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) présente les grandes orientations du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est-à-dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document doit être pris en compte dans les différents documents de planification d'un territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme ...). Les réservoirs et les corridors écologiques constituent la « Trame Verte et Bleue ». À l'échelle des Pays de la Loire, cette trame verte et bleue se décompose en 5 sous-trames : milieux boisés, milieux bocagers, milieux humides, cours d'eau et annexes et milieux littoraux. Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et l'artificialisation des sols.

Sur la communauté de communes Sud Estuaire, 8 réservoirs de biodiversité SRCE et 5 réservoirs cours d'eau SRCE (Loire, bras de Loire, Boivre, canal de la Martinière, canal de la Taillée) ont été dénombrés. Les entités du « Bocage du Pays de Retz » et de l'« Estuaire de la Loire » sont les plus importantes sur le territoire. Le nord de la commune de Saint-Brévin-les-Pins apparaît comme déconnecté de ce réseau SRCE.

## L'ESSENTIEL

- 8 réservoirs de biodiversité
- 5 réservoirs cours d'eau

### Réservoirs SRCE du territoire

Désignation	Surface sur le territoire (ha)	Trame verte	Trame bleue	Milieux boisés	Milieux bocagers	Milieux humides	Milieux littoraux
Bocage de l'Estuaire de la Loire à la forêt du Gavre	> 0,01	X			X		
Bocage du Pays de Retz	7 980,96	X			X		
Estran	30,54	X	X				X
Estuaire de la Loire	6 185,83	X	X			X	X
Littoral de Saint-Brévin et de Saint-Michel-Chef-Chef	42,21	X					X
Marais de la Giguenais	922,70	X	X		X	X	
Partie du remblai de Lavau-Donges-est	1,75	X		X			
Zone dunaire de Saint-Brévin	40,66	X					X

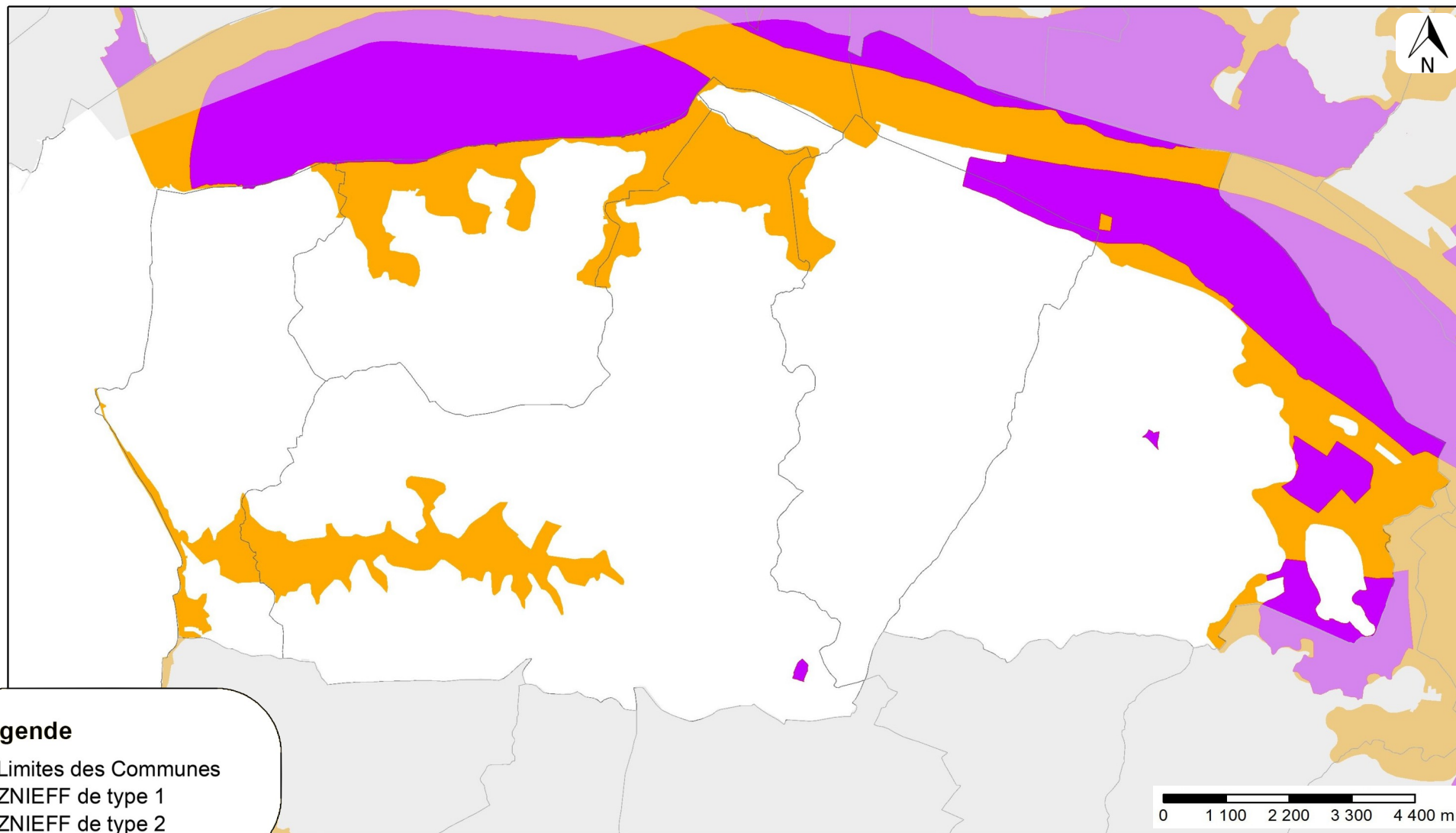
**Réservoir de biodiversité :** Espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

**Corridor :** Voies de déplacement entre les réservoirs de biodiversité.

# zonages nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques  
Faunistiques et Floristiques



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)

La communauté de communes du Sud Estuaire compte sur son territoire 9 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2. Ces zones d'inventaire sont en partie ou en totalité sur l'intercommunalité. L'ensemble des communes présente une partie de son territoire classée en ZNIEFF.

La quasi-totalité des ZNIEFF connues se regroupent autour de la bande littorale à Saint-Brévin-les-Pins, de l'Estuaire de la Loire, des marais à l'est de la commune de Frossay et des marais de la Giguenais avec le cours d'eau du Boivre.

## L'ESSENTIEL

- 9 ZNIEFF de type 1
- 3 ZNIEFF de type 2

### Nombre de ZNIEFF par commune

Commune	Nombre ZNIEFF de type 1	Nombre ZNIEFF de type 2
Corsept	1	1,00
Frossay	5	1,00
Paimboeuf	3	1,00
Saint-Brévin-les-Pins	2	3,00
Saint-Père-en-Retz	1	2,00
Saint-Viaud	1	1,00
<b>CC du Sud Estuaire</b>	<b>9</b>	<b>3,00</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3



Canal de la Martinière, à Frossay - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

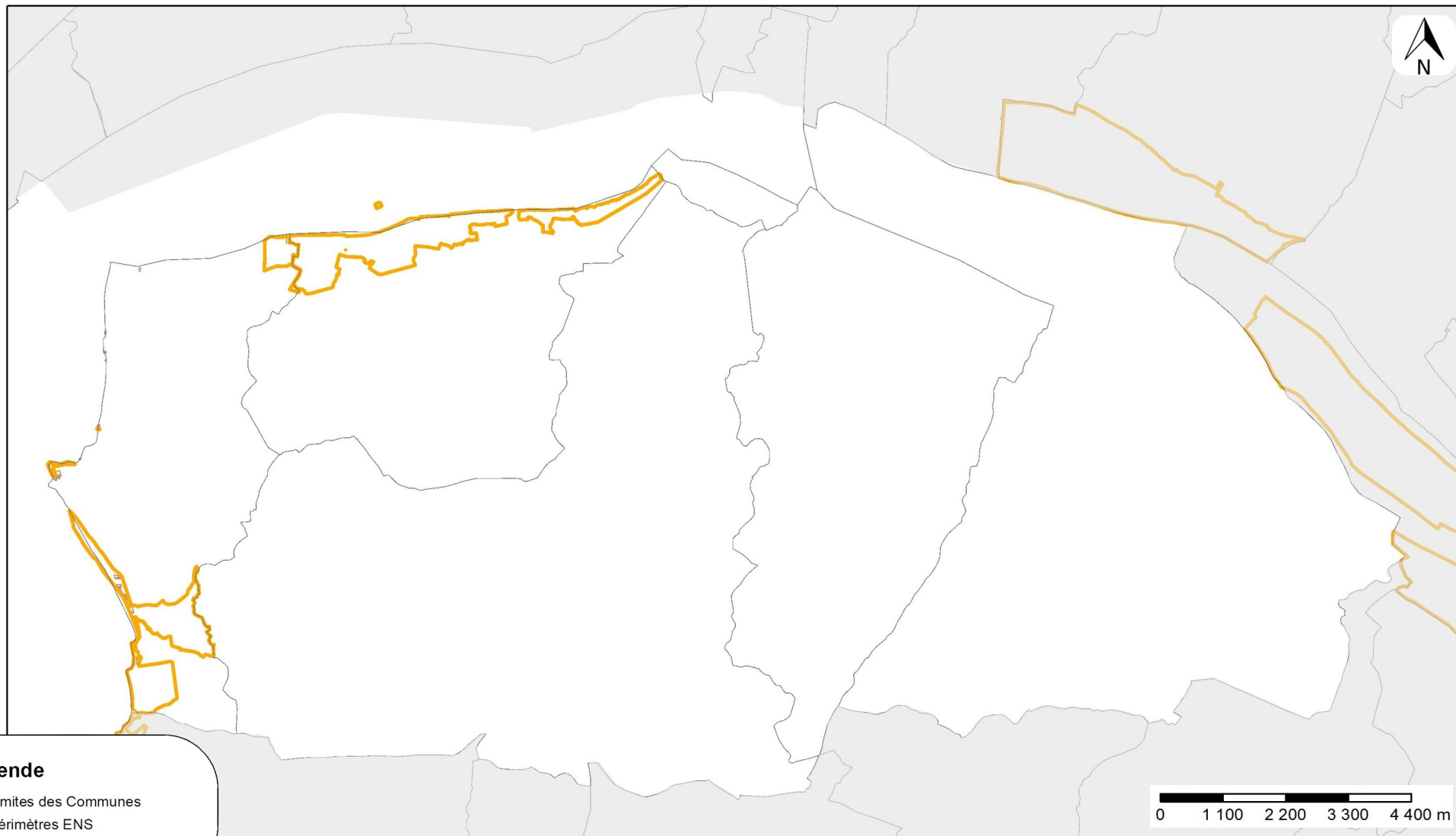
**Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :**

- ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

# zonages nature

## DU TERRITOIRE

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ESTUAIRE (44)

Sur le territoire de la communauté de communes, on retrouve un seul site ENS : les prairies humides de Migron et Massereau. Cet espace est composé de prairies naturelles, de roselières et d'un maillage bocager de frênes têtards, avec un fort intérêt pour l'avifaune.

Des zones de préemption du conseil départemental de Loire-Atlantique sont situées sur la commune de Corsept, à proximité de l'Estuaire de la Loire et sur le sud de la commune de Saint-Brévin-les-Pins. Le département possède déjà quelques parcelles sur cette dernière commune.

### L'ESSENTIEL

• 1 site ENS



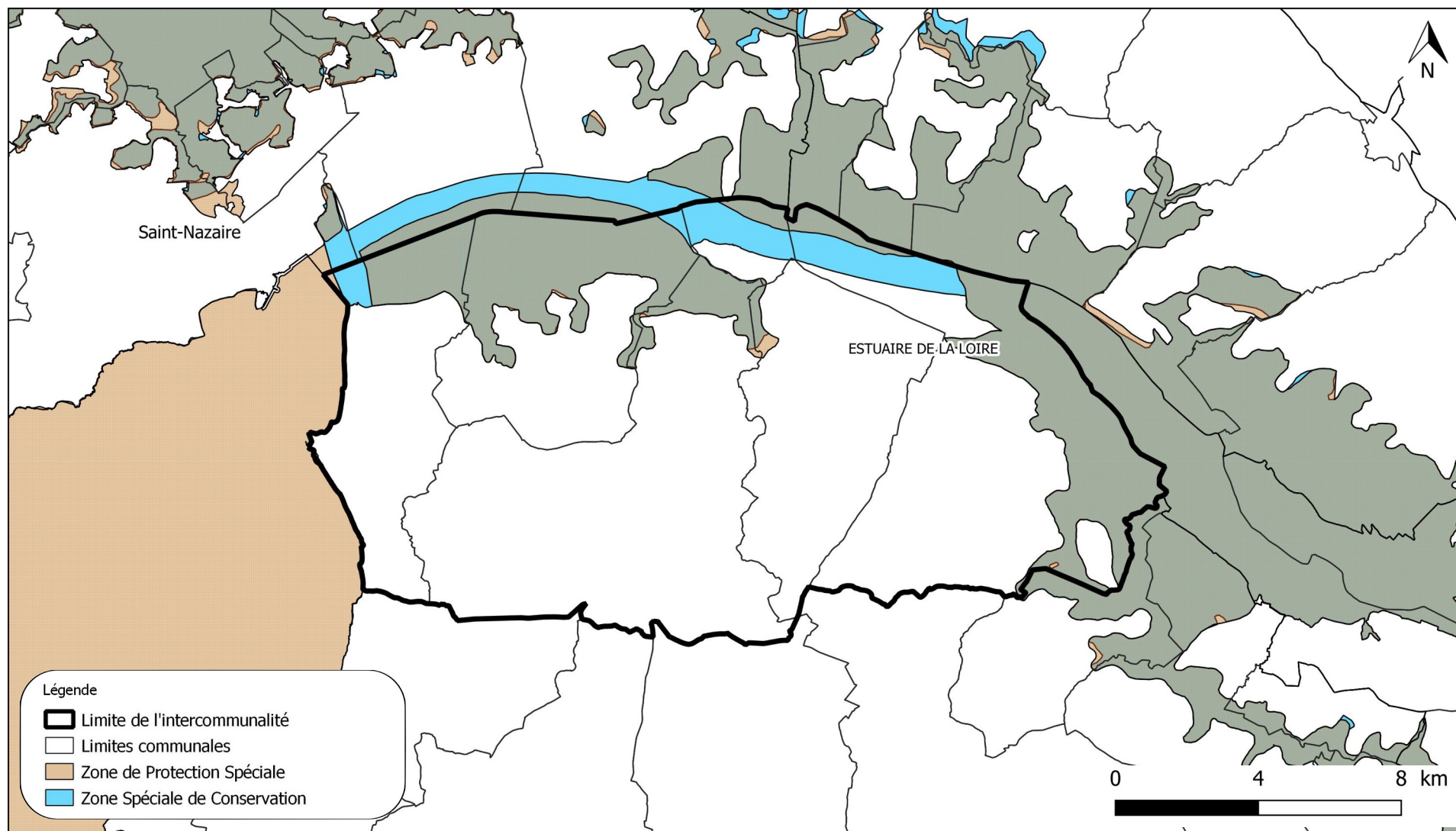
Réserve du Massereau et du Migron - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

***Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (articles L.142-1 à L142-13) : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. [...] ». Les ENS sont au cœur des politiques du conseil départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des milieux naturels.***

# zonages nature

## DU TERRITOIRE

### Les réserves et les sites Natura 2000



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ESTUAIRE (44)

La communauté de communes du Sud Estuaire est constituée de plusieurs espaces où une réglementation peut être appliquée. On retrouve des espaces liés à l'Estuaire de la Loire, préservant cet espace naturel d'intérêt écologique important, avec :

- La ZPS « Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf » ;
- La ZPS « Estuaire de la Loire » ;
- La ZSC « Estuaire de la Loire Nord » ;
- La ZSC « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » ;
- La ZSC « Estuaire de la Loire ».

Par ailleurs, de nombreuses propriétés du Conservatoire du Littoral se situent sur le territoire de l'intercommunalité, notamment sur la commune de Frossay. Elles sont situées autour des réserves du Massereau et du Migron.

### L'ESSENTIEL

- 2 ZPS, 3 ZCS
- Protection forte autour de l'Estuaire de la Loire



Estuaire de la Loire - © Office de Tourisme de Saint-Brévin

**Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom de directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive européenne 92/43/CEE (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.**

# synthèse des enjeux

## DU TERRITOIRE

Par ses caractéristiques physiques et ses milieux naturels divers, la communauté de communes Sud Estuaire présente une faune et flore riche qu'il est nécessaire de préserver. Chaque habitat recèle un patrimoine naturel, impacté par de nombreuses menaces : artificialisation des sols, urbanisation et étalement urbain, changement climatique, évolution du trait de côte, dégradation et suppression des zones humides, destruction du maillage bocager ... Aussi semble-t-il plus pertinent de mettre en œuvre, au sein de l'intercommunalité, des actions de conservation et de restauration des habitats naturels, de leurs fonctionnalités et des continuités écologiques à différentes échelles. Les enjeux sur le territoire sont variés en fonction des milieux :

- Les milieux littoraux comme les dunes, les falaises ou les plages accueillent une biodiversité le plus souvent spécifique et patrimoniale. On peut citer quelques plantes comme le Grand Oyat ou l'Œillet des dunes ou certains oiseaux emblématiques comme le Gravelot à collier interrompu ou le Puffin des Baléares au large des côtes. La fonctionnalité de ces milieux peut être mise à mal par la destruction et la fragmentation d'habitats, avec en cause la forte urbanisation due à l'attrait touristique de la commune de Saint-Brévin-les-Pins.
- L'Estuaire de la Loire et les marais attenants sont des zones importantes de biodiversité, avec par exemple les espaces du Massereau et du Migron. Les usages aux abords de ce fleuve comme l'agriculture extensive, permettent le développement de nombreuses habitats tels que des prairies inondables, des roselières, des vasières ... On peut y retrouver des espèces patrimoniales comme l'Angélique des estuaires, le Phragmite aquatique, la Loutre d'Europe ou le Campagnol amphibie. Au même titre que les milieux littoraux, l'Estuaire de la Loire est un espace important de repos pour une multitude d'espèces d'oiseaux migrateurs.
- Le bocage et son triptyque prairies-haies-mares, caractéristique du sud de l'intercommunalité, a un rôle écosystémique majeur notamment dans la préservation de la ressource en eau et dans l'accueil et le déplacement des espèces. Les haies au même titre que les mares sont des corridors écologiques importants. Malheureusement, ils subissent encore de nombreuses dégradations et destructions. Ces espaces accueillent pourtant une herpétofaune protégée comme le Triton marbré ou la Vipère aspic et un cortège d'oiseaux « communs » et notamment de passereaux dont les populations sont en diminution comme le Verdier d'Europe ou le Chardonneret élégant.

En plus de la mise en avant de ces trois milieux et paysages importants de l'intercommunalité, il est nécessaire de permettre à la faune et la flore de s'épanouir sur l'ensemble du territoire, y compris les milieux urbanisés, de veiller au développement d'espèces invasives sur tous les milieux et de sensibiliser l'ensemble des habitants et usagers aux richesses naturelles de leur territoire. En complément, des inventaires naturalistes pourraient être engagés sur certaines communes comme Paimboeuf ou Corsept et/ou sur certains groupes et notamment les invertébrés dont les données sont très faibles sur une bonne partie du territoire.

# Nos fournisseurs

## DE DONNÉES

### > Géographie administrative et physique du territoire

**IGN**

INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021  
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable  
**brgm**

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

### > Aménagement du territoire

**IGN**

INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013  
RPG 2019



Pollution  
lumineuse 2017

### > Milieux naturels



État des  
masses d'eau,  
DCE 2019



Classement  
cours d'eau  
2018



Zones humides  
probables 2021



Mares 2012  
Haies 2009

**IGN**

INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

Boisements  
BD TOPO ® 2021

### > Zonages nature



SRCE 2019  
ZNIEFF 2019  
Natura 2000



ENS 2018

# Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire  
de novembre 2021

## > Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Pays de la Loire

Base de données  
GéoNature



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Base de données  
Kollect

## > Bases de données partiellement moissonnées



Agir pour  
la biodiversité



Une voix pour la nature



Faune Loire-Atlantique



Groupe d'Étude  
des Invertébrés  
Armoricaux

Base de  
données  
GéoNature

Conservatoire Botanique National



B R E S T

Bases de données  
Calluna et eColibry

CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE  
NATIONAL  
DE BREST



Base de  
données  
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

# Nos partenaires

## > Coordination régionale



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## > Coordination locale



LOGNE ET GRAND-LIEU

## > Rédacteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU



Agir pour  
la biodiversité

## > Relecteurs



Agir pour  
la biodiversité

## > Financeurs

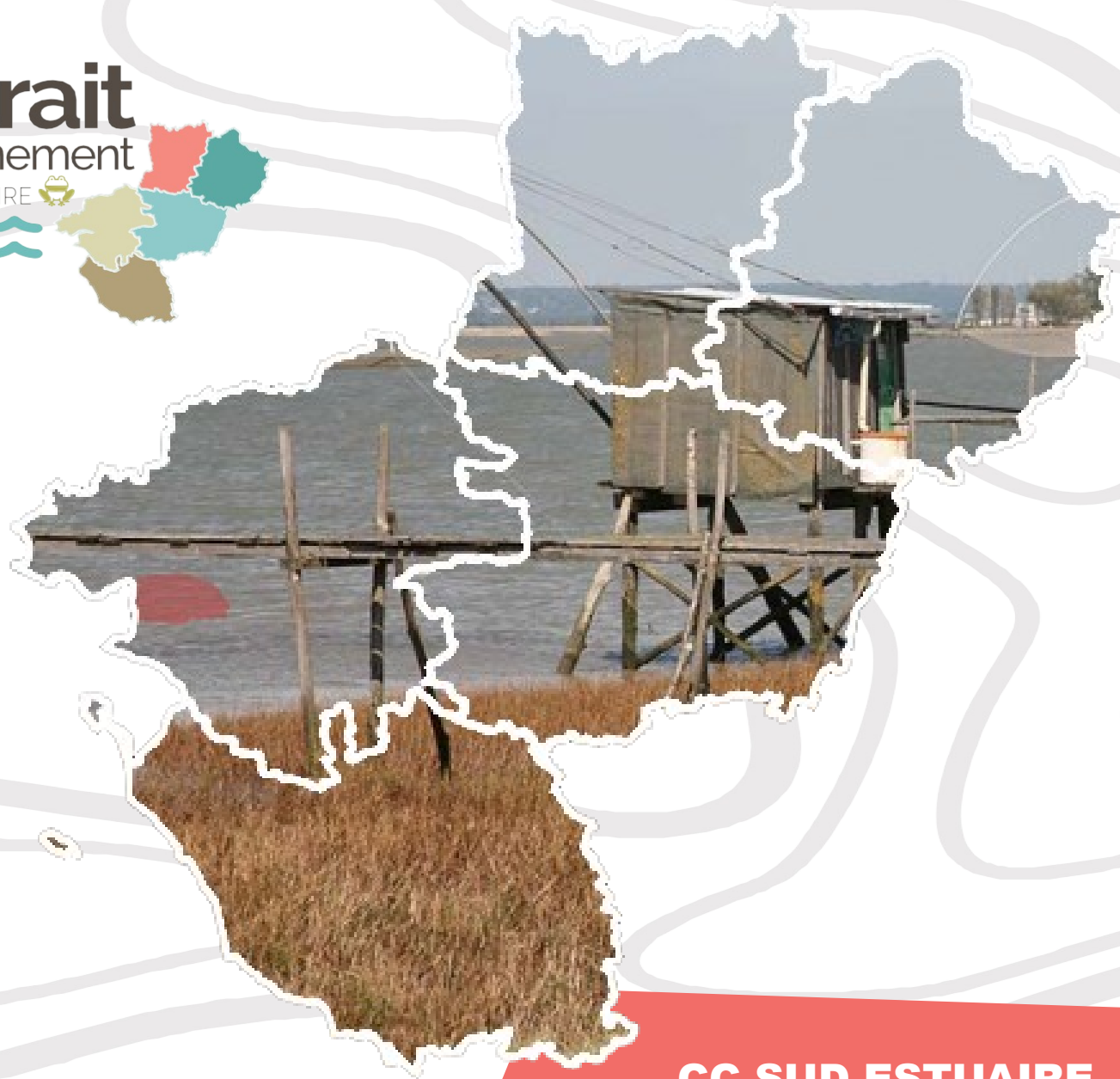


RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE



## > Collectif de rédacteurs

Romain BATARD, Nathan MARTIN



**CC SUD ESTUAIRE**